



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2020-91

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2020-09-09-006 - Arrêté conjoint fixant la programmation pour la période 2020/2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements et service médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Calvados (8 pages) Page 4

R28-2020-09-22-006 - ARRETE MODIFICATIF N°12 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020 (6 pages) Page 13

R28-2020-09-22-004 - ARRETE MODIFICATIF N°13 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE (7 pages) Page 20

R28-2020-09-22-003 - ARRETE MODIFICATIF N°21 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020 (11 pages) Page 28

R28-2020-09-22-005 - ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020 (4 pages) Page 40

R28-2020-09-22-007 - ARRETE MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020 (6 pages) Page 45

R28-2020-09-22-008 - ARRETE MODIFICATIF N°9 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020 (4 pages) Page 52

R28-2020-09-09-005 - Arr^été fixant le calendrier prévisionnel 2020 des appels à projets médico-sociaux sous compétence conjointe de 'ARS Normandie et du conseil départemental du Calvados (3 pages) Page 57

R28-2020-09-18-004 - AVIS DE CLASSEMENT de la commission d'information et de sélection des appels à projets des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'ARS de Normandie (1 page) Page 61

R28-2020-08-31-021 - Décision portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 18 septembre 2020 pour la création de 6 places d'appartement de coordination thérapeutique (ACT) implantées (4 pages) Page 63

## Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

R28-2020-09-21-002 - Arrêté n° 170-2020 en date du 21/09/2020 modifiant l'arrêté n° 169-2020 en date du 18/09/2020 fixant les jours et horaires d'autorisation de pêche des praires et des amandes de mer sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour les mois de septembre et octobre 2020 (2 pages) Page 68

R28-2020-09-22-001 - Décision n°721/2020 en date du 22/09/2020 portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du HAVRE-FECAMP – M. CHICOYNEAU DE LAVALETTE Pierre (2 pages)	Page 71
R28-2020-09-22-002 - Décision n°722/2020 en date du 22/09/2020 portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du HAVRE-FECAMP – M. LEMENUEL Romain (2 pages)	Page 74
R28-2020-09-23-001 - Décision n°734-2020 en date du 23/09/2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord (3 pages)	Page 77
<b>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie</b>	
R28-2020-09-21-003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de L'EURE - septembre 2020 (10 pages)	Page 81
R28-2020-09-16-004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de Seine-Maritime - septembre 2020 (14 pages)	Page 92
R28-2020-08-01-002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de Seine-Maritime - août 2020 (2 pages)	Page 107
R28-2020-09-23-002 - DECISION PORTANT SUR DEUX AUTORISATIONS D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0028 (4 pages)	Page 110
R28-2020-09-23-004 - DECISION PORTANT SUR UN REFUS D' AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0030 (2 pages)	Page 115
R28-2020-09-17-002 - DECISION PORTANT SUR UN REFUS D' AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/20-0027 (2 pages)	Page 118
R28-2020-09-23-003 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0029 (4 pages)	Page 121
R28-2020-09-17-001 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/20-0026 (2 pages)	Page 126
<b>Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie</b>	
R28-2020-09-24-001 - Décision portant subdélégation de signature aux chefs de service et chefs d'unité du pôle "Politique du travail" (11 pages)	Page 129

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2020-09-09-006

Arrêté conjoint fixant la programmation pour la période 2020/2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements et service médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Calvados

**ARRETE CONJOINT FIXANT LA PROGRAMMATION POUR LA PERIODE 2020-2024  
DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES  
ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP DU DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du Calvados,**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**Vu** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

**Vu** l'arrêté du 11 février 2019 portant programmation conjointe des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados pour la période 2019-2023 ;

**Vu** la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de Santé de Normandie.

**ARRETENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 11 février 2019 portant programmation conjointe des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados pour la période 2019-2023 est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie et le Président du conseil départemental du Calvados arrêtent la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados pour la période 2020-2024.

**ARTICLE 3** : La programmation des CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados figure en annexe du présent arrêté. Elle comprend les établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap relevant de la compétence conjointe et/ou exclusive de l'ARS Normandie et du Conseil Départemental du Calvados.

**ARTICLE 4** : La programmation des CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados figurant en annexe du présent arrêté est établie pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle peut être révisée chaque année.

**ARTICLE 5** : Les CPOM des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap du département du Calvados signés au cours de l'année N -1 entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, conformément à l'annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la plus tardive des dates de publication prévues à l'article 6. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7** : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie, le Directeur général des services du Département du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture du Calvados et du Conseil Départemental du Calvados.

Fait à Caen,  
Le

**- 9 SEP. 2020**

P/Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

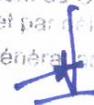
La Directrice de l'autonomie



**Françoise AUMONT**

Le Président du Conseil Départemental  
du Calvados,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur général adjoint de la solidarité



**Jean-Marie POULIQUEN**

## ANNEXE 1

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R <sup>1</sup>
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>					
140015207	MAS Les Platanes	Boulon	140000316	EPSM Caen	P
140025537	SAMSAH L'Envol	Caen			
140003005	ESAT Les ateliers de la Dives	Saline	140018797	APAEI de la Côte Fleurie	P
140004367	ESAT Robert Grandie	Dozulé			
140003062	MAS	Dozulé			
140004698	IME-CAFS Lucienne Vasnier	Pont-L'Evêque			
140025107	SESSAD Lucienne Vasnier	Pont-L'Evêque			
140026204	FAM	Dozulé			
140022815	SASLA	Dives sur Mer			
140026915	FV	Dozulé			
140019126	FV	Saline			
140002783	FH Jean Vasnier	Dozulé			
140025339	SAMSAH	Mondeville	930019484	LADAPT	P
140002551	IME André Bodereau	Fleur sur Orne	140028481	Ligue de l'Enseignement de Caen	P
140025081	SESSAD	Caen			
140026816	FV Odette Rabo	Caen	140025800	Fondation de la Miséricorde	P
140013764	IME	Graye sur Mer	140031600	EPMS du Château de Vaux	P
140015421	MAS	Graye sur Mer			
140024977	SESSAD	Bretteville sur Odon			
140016320	FV Château de Vaux	Graye sur Mer			

<sup>1</sup> Premier CPOM (P) / Renouvellement CPOM (R)

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>					
140018789	ESAT	St Arnoult			
140017849	MAS Le Cotin de Vire	Vire Normandie	610000754	ANAÏS	P
140021791	SASLA	St Arnoult			
140022401	SAVS FOYER	St Arnoult			
140001207	CMPP Intercommunal	Trouville sur Mer	140000696	Association du CMPP de Trouville sur Mer	P
140001173	CMPP – BAPU Université (2 sites)	Caen	140000662	Association Gaston Mialaret	P
140008079	CAMSP	Caen			
140002536	SESSAD	Caen			
140002544	IEM François-Xavier Falala	Hérouville St Clair			
140017658	FAM Foyer Soleil - AJ	Fleury sur Orne	750719239	APF	P
140026477	FAM La Délivrance - AJ	Douvres la Délivrante			
140028077	SAMSAH	Iffs			
140025164	SAVS	Iffs			
140002502	ESAT	Caen			
140002940	IME	Caen			
140023235	SESSAD	Caen			
140024472	MAS Ikigai	Thue et Mue			
140030388	SASLA	Blainville sur Orne			
140030396	SASLA	St André sur Orne	140018847	APAEI Caen	P
140019878	FV	Blainville sur Orne			
140028507	FV Tourneresse	Cairon			
140002197	FH	St André sur Orne			
140023433	FH	Blainville sur Orne			
140016718	AIT Lebisey	Hérouville St Clair			
140016296	CMPP du Pays d'Auge	Lisieux	140002932	APDEAPA	P
140018763	CAMSP du Pays d'Auge	Lisieux			

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>					
140017013	ESAT	Iffs			
140000597	IME-CAFS	St Rémy			
140021239	SAAAIS et SAFEP	Caen	140016270	APAJH du Calvados	R
140024936	SESSAD	Thury-Harcourt			
140014721	FV	St Martin de Fontenay			
140030370	SASLA	St Martin de Fontenay			
140002700	ESAT Le Grand Pré	Vire Normandie			
140017740	ESAT Le Bellaie	Noues de Sienne			
140012055	ESAT Les Tilleuls	Condé en Normandie			
140000613	IME du Bocage	Vire Normandie			
140015959	MAS Les Hauts Vents	Vire Normandie			
140024944	SESSAD	Vire Normandie			
140031865	SASLA Les Basses Landes	Condé en Normandie	140018805	APAEI du Bocage Virois et Suisse Normande	P
140031857	SASLA Le Bourg Lopin	Vire Normandie			
140026733	SAVS Bocage Virois	Vire Normandie			
140012162	FH Les Basses Landes	Condé en Normandie			
140012055	SACAT	Condé en Normandie			
140016684	AIT	Vire Normandie			
140004581	FH du Bourg Lopin	Vire Normandie			
140017831	FV Horizon	Vire Normandie			
140027442	IME Les Coteaux Fleuris – UEM Michel Tregore	Dives sur Mer	060013448	Autisme Apprendre Autrement	P
140016130	MAS Louise de Guitaut	Louvigny			
140000605	IME Le Prieuré	St Victor le Grand			
140002320	ITEP-CASF Vallée de l'Odon	Baron sur Odon	140008905	Association des Amis de Jean Bosco	P
140025073	SESSAD Pays de Bayeux	Bayeux			
140025685	SESSAD Vallée de l'Odon	Louvigny			
140019076	FV	St André sur Orne			

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>					
140001363	ESAT Hélène Mac Dougall	Bayeux			
140001298	ESAT Philippe de Bourgoing	Giberville			
140002155	FAM Léone Richet	Caen			
140026550	SAMSAH L'Appui	Caen			
140031873	SASLA Les Sablons	Bayeux			
140026568	SAVS	Caen	140009036	Association des foyers de Cluny	P
140030362	SAVS	Giberville			
140020819	SAVS	Bayeux			
140030354	AIT Philippe de Bourgoing	Giberville			
140008228	FH	Bayeux			
140008194	FH	Giberville			
140002205	ESAT	Bayeux			
140030412	SASLA	Bayeux			
140024316	SAVS	Bayeux	140009069	Les Compagnons	P
140017377	AIT	Bayeux			
140026923	FV	Bayeux			
140002775	FH	Bayeux			
140024498	ESAT La Passerelle Verte	Iffs			
140028119	FAM Terranga	Verson			
140030560	SASLA	Iffs	760000539	Mutualité Française Normandie	P
140028952	SAVS	Caen			
140031667	FV	Iffs			
140025594	FH	Iffs			
140023466	MAS Les Cyclades	Bayeux	140000092	CH Aunay-Bayeux	P
140001355	ESAT	Falaise			
140028317	SASLA	Falaise	920026093	L'Essor	P
140026485	SAVS	Falaise			
140014739	FH	Falaise			
140025289	MAS La Clairière	Les Monts d'Aunay	140000050	EPMS La Clairière	P
140023789	EAM Arc en Ciel	Noues de Sienne			
140026220	FV La Petite Maison	Hérouville St Clair	140026212	ISSEAD	P
140026519	SAVS	St Pierre en Auge	140022757	Association Vie et Partage	P
140031691	AIT	St Pierre en Auge			

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>					
140028945	DEJA	Caen			
140000431	CRP	Mondeville			
140020769	SESSAD	Bayeux	930019484	LADAPT	R
140023169	CPO	Mondeville			
140024860	UEROS	Mondeville			

FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	FINESS EJ	Raison sociale EJ	P/R
<b>Entrée en vigueur du CPOM au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>					
140025842	ESAT Hors les murs	Caen			
140000019	ITEP Camille Blaisot	Caen			
140000472	IME L'Espoir	Bayeux			
140000522	IMPRO Démouville	Démouville			
140000530	ITEP Champ Goubert / CAFS	Colombelles			
140001181	CMPP Centre de guidance	Caen	140008863	ACSEA	R
140008285	MAS La Vallière	Ellon			
140019589	SESSAD	Caen			
140028101	CAMSP	Isigny sur Mer			
140032152	Hébergement thérapeutique Maison des adolescents	Cairon			
140017823	FV Le Montmirel	Saint-Loup Hors			
140004342	ESAT Les Conquérants	Falaise			
140004359	ESAT Ateliers du Pays d'Auge	Lisieux			
140000548	IME La Cour Bonnet / CAFS	Falaise			
140000571	IME de Lisieux	Lisieux			
140017856	FAM Odyssée	St Pierre en Auge			
140025065	SESSAD Lisieux-Falaise	Lisieux			
140031618	SAMSAH Autisme	Caen			
140019134	SAVS Caen	Caen	140008871	APAEI des Pays d'Auge et de Falaise	R
140031733	SASLA Lisieux	Lisieux			
140030404	SASLA Falaise	Falaise			
140026600	SASLA Caen	Caen			
140016668	AIT de Falaise	Falaise			
140004276	FH Henri Le Clainche	Falaise			
140016700	FV APAEI	Lisieux			
140004375	FH Résidence Vallée d'Auge	Lisieux			
140016205	FV Les Bruyères	St Pierre du Bu			
140026386	FAM	Orbec	140026691	EPMS Marie du Merle	R
140000480	SESAL	Bretteville sur Odon			
140008046	CAMSP La Pomme Bleue	Bretteville sur Odon	140017906	Fondation Abbé Pierre-François Jamet	R
140024902	SSEFFS	Bretteville sur Odon			

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-006

**ARRETE MODIFICATIF N°12 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN  
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO  
SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22  
SEPTEMBRE 2020**

**ARRETE MODIFICATIF N°12 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAUX DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°21 modifiant la composition des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 8 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 9 février 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 15 mai 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 15 octobre 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 12 novembre 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 24 janvier 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°11 du 17 mai 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

**VU** le courriel de l'ACSEA en date du 10 juillet 2019 ;

**VU** le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 10 janvier 2020 ;

**VU** le courrier de l'ORS CREAL Normandie en date du 6 mai 2020 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est modifiée comme suit :

**7) Deux représentants des associations des personnes handicapées dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

- en attente désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Christine LALLART, et de son 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Céline LETAILLEUR

**13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Dominique ROCHE

**16) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

- Madame Mathilde MAIRY (FHF Normandie) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Didier LARCHEVEQUE

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Hélène VAUVARIN

**19) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins**

- Madame Magali LESUEUR (ORS CREAL) est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Pascale DESPRES en remplacement de Monsieur François MICHELOT

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le **22 SEP. 2020**

Le Directeur général,

**La Directrice générale adjointe  
Elise NOGUERA**

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél: 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAUX DE NORMANDIE**

**1) Un conseiller régional**

Titulaires	Suppléants	
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE

**2) Deux présidents de conseils départementaux ou leurs représentants**

Titulaires	Suppléants	
Mme Patricia LECOMTE	Mme Christèle CASTELEIN	Mme Sylvie GATE
M. Michel ROCA	Mme Sophie SIMONNET	M. Claude LETEURTRE

**3) Un représentant des groupements de commune**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Un représentant des communes**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 et œuvrant dans le domaine sanitaire**

Titulaires	Suppléants	
Mme Francine MARAGLIANO	Mme Annick HAISE	M. Didier HUON
M. Eric MEDRINAL	Mme Brigitte ROUSEE	M. Philippe NIVIERE

**6) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean LEFEUVRE	M. Martial VASSET	M. Guy FAUCHE
Mme Sylvie VIOLETTE	Mme Marie-Thérèse DRANGUET	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN

**7) Deux représentants des associations des personnes handicapées dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Titulaires	Suppléants	
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY
En attente de désignation	En attente de désignation	M. Jean-Pierre SIMON

**8) Un représentant des conférences de territoire**

Titulaires	Suppléants	
Mme Claire LENOIR	M. Jean-Yves BUREAU	M. Jean-Claude DUMONT

9) Un représentant des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléants	
Mme Catherine DELAMARE	M. Nicolas BLANCHARD	M. Gérard PERNI

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants	
M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET	En attente de désignation

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Raymond PENHARD	M. Fabrice BOURDEAU

14) Un représentant de la mutualité française

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

15) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants	
M. Emmanuel AFONSO	Mme Paméla LE MAGNEN	M. Yann GEORGE
M. Jean-Yves BLANDEL	Mme Yolande COMETA	M. Stéphane BLOT
Mme Sophie LION	Mme Sylvie NICOLAS	Mme Marie KERLEAU
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaël DUVAL	M. Pascal BRUEL

16) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Marc VENARD	Mme Fabienne GUSTAVE	Mme Nicole NACHBAUR
Mme Mathilde MAIRY	Mme Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD
En attente de désignation	Mme Gaëlle PINEAU	M. Michel CAPPE
Mme Laurence POSTEL-PETIT	M. Laurent VIVIER	M. Philippe JAMMET

**17) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
M. Léonard NZITUNGA	M. Fabrice LEFEBVRE	M. Eric BOUFLET

**18) Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	En attente de désignation

**19) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	Mme Magali LESUEUR
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-004

**ARRETE MODIFICATIF N°13 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE**

**ARRETE MODIFICATIF N°13 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE  
ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°21 modifiant la composition des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 8 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 4 décembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 9 février 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 15 mai 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 12 novembre 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 24 janvier 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 10 mai 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°11 du 23 mai 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°12 du 6 juin 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

**VU** le courrier de la FEHAP de Normandie en date du 28 juin 2019 ;

**VU** le courriel de la FHF de Normandie en date du 10 janvier 2020 ;

**VU** le courrier de l'ORS CREAL Normandie en date du 6 mai 2020 ;

**VU** le courriel de la FHP de Normandie en date du 7 septembre 2020 ;

**VU** le courriel de la FHF de Normandie en date du 18 septembre 2020 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée de l'organisation des soins est modifiée comme suit :

### **5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1**

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Annick DUBOIS en remplacement de Monsieur Philippe SCHAPMAN

### **15) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche**

- Madame Magali LESUEUR (ORS CREAL) est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Pascale DESPRES en remplacement de Monsieur François MICHELOT

### **16) Cinq représentants des établissements publics de santé dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame JEANDET-MENGUAL en remplacement de Monsieur Thierry LUGBULL

- en attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame JEANDET-MENGUAL en remplacement de Monsieur Laurent CHARBOIS

- Monsieur David HAREL (PCME CHU de Caen) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Xavier TROUSSARD

- Monsieur Gaël FOULDRIN (PCME CH Le Rouvray) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Sadeq HAOUZIR

**18) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

- Monsieur Francis FAROY est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude COMBE

**19) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

- Monsieur Jacky BLOT (FEHAP de Normandie) est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Vincent BENARD en remplacement de Monsieur Patrick CRIQUET

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Artus PATY en remplacement de Monsieur Hubert CROUET

**26) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement du Colonel Pascal LORTEAU

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le

22 SEP. 2020

Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe

Elise NOGUERA

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION SPECIALISEE  
DE L'ORGANISATION DES SOINS DE NORMANDIE**

**1) Un conseiller Régional**

Titulaires	Suppléants	
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE

**2) Un président de conseil départemental (ou son représentant)**

Titulaires	Suppléants	
M. Michel ROCA	Mme Sophie SIMONNET	M. Claude LETEURTRE

**3) Un représentant des groupements de commune**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Un représentant des communes**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

Titulaires	Suppléants	
M. Yvon GRAIC	M. Hugo HENNETON	Mme Aude BELLIER
Mme Annick DUBOIS	En attente de désignation	M. Jacky HEBERT

**6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants	
Mme Sylvie VIOLETTE	Mme Marie-Thérèse DRANGUET	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN

**7) Un représentant des associations des personnes handicapées**

Titulaires	Suppléants	
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY

**8) Un représentant des Conseils territoriaux de Santé**

Titulaires	Suppléants	
M. Laurent VERZAUX	Mme Muriel DULIZE	Mme Mireille WERNEER

**9) Trois représentants des organisations syndicales des salariés**

Titulaires	Suppléants	
M. Frédéric COCHU	Mme Delphine BOULAN	Mme Claire GADOIS
Mme Marielle KERHARDY	M. François BAUCHER	M. Michael DESPRES
Mme Catherine DELAMARE	M. Nicolas BLANCHARD	M. Gérard PERNI

**10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs**

Titulaires	Suppléants	
M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET	En attente de désignation

**11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

**12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles**

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

**13) Un représentant de la mutualité française**

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

**14) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

**15) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche**

Titulaires	Suppléants	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	Mme Magali LESUEUR

**16) Cinq représentants des établissements publics de santé dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

Titulaires	Suppléants	
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL	En attente de désignation	En attente de désignation
M. Alain FUSEAU	M. Yves LOGNONE	M. Thibault SIMON
M. Frédéric VARNIER	Mme Dominique PERRIER	M. Hervé LEVERT
M. David HAREL	M. Jean-Marc KERLEAU	M. Henry GERVES
M. Gaël FOULDRIN	M. Marc TOULOUSE	Mme Marie-Claire VIOT

**17) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants	
M. Dominique POELS	M. Samuel KOWALCZYK	M. Mathias MARTIN
M. Francis FAROY	M. Marc COULET DE RUGY	En attente de désignation

**18) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants	
M. Vincent BENARD	M. Jacky BLOT	Mme Corinne LARMOIRE
M. Artus PATY	En attente de désignation	M. Mikael DAOUPHARS

**19) Un représentant des établissements assurant des hospitalisations à domicile**

Titulaires	Suppléants	
M. Richard OUIN	Mme Michèle PATTI	M. Gérard SNYERS

**20) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

**21) Un représentant des réseaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
Mme Véronique DESRAME	M. Laurent BASTIT	Mme Annick GADOIS

**22) Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaires	Suppléants	
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

**23) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**24) Un transporteur sanitaire**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Jacky BOUCHERIE	En attente de désignation

**25) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaires	Suppléants	
Colonel Dominique PORTENARD	En attente de désignation	Colonel André BENKEMOUN

**26) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements de santé**

Titulaires	Suppléants	
M. Thierry VASSE	M. Christian NAVARRE	Mme Thérèse SIMONET

**27) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants	
M. Marc DURAND REVILLE	Mme Amandine VASTEL	M. Philippe COUTANCEAU
M. André GEARA	M. Paul BRACQUEMART	M. Bruno MASSON
Mme Christine BONNIEUX	M. François CASADEI	M. Frédéric JEGOU
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	En attente de désignation

**28) Un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaires	Suppléants	
M. François CLERGEAT	M. Xavier ARROT	En attente de désignation

## 29) Un représentant des internes en médecine

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

## 30) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
Mme Laurence POSTEL PETIT	M. Laurent VIVER	M. Philippe JAMMET
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaëlle DUVAL	M. Pascal BRUEL

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-003

**ARRETE MODIFICATIF N°21 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22  
SEPTEMBRE 2020**



**ARRETE MODIFICATIF N°21 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE  
REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret N°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 9 juin 2016 publié portant nomination des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°1 du 16 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°2 du 29 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°3 du 8 septembre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°4 du 20 octobre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°5 du 2 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°6 du 13 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°7 du 3 avril 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°8 du 28 avril 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

- VU l'arrêté n°9 du 27 juillet 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°10 du 29 septembre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°11 du 24 octobre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°12 du 4 décembre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°13 du 9 février 2018 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°14 du 15 mai 2018 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°15 du 7 juin 2018 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°16 du 12 novembre 2018 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°17 du 24 janvier 2019 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°18 du 10 mai 2019 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°19 du 23 mai 2019 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU l'arrêté n°20 du 6 juin 2019 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU le courrier de la FEHAP de Normandie en date du 28 juin 2019 ;
- VU le courriel de l'ACSEA en date du 10 juillet 2019 ;
- VU le courriel de Monsieur Sébastien Bertoli en date du 30 août 2019 ;
- VU le courriel de l'APF France Handicap Délégation du calvados en date du 27 septembre 2019 ;
- VU le courriel de la délégation Normandie de Médecins du monde en date du 30 septembre 2019 ;
- VU le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 10 janvier 2020 ;
- VU le courrier de l'ORS CREAL Normandie en date du 6 mai 2020 ;
- VU le courriel de la FHP de Normandie en date du 7 septembre 2020 ;
- VU le courriel de la FHF de Normandie en date du 18 septembre 2020 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie est modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-social**

#### **a) Association Représentant d'usagers**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Brigitte CHOQUET en remplacement de Madame Claudia FALLET, démissionnaire

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Annick DUBOIS en remplacement de Monsieur Philippe SCHAPMAN

**c) Association des personnes handicapées**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Raymond BEAUFILS en remplacement de Monsieur Frédéric LEQUILBEC

- en attente désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Christine LALLART, et de son 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Céline LETAILLEUR

**3) Collège des représentants des Conseils Territoriaux de santé (CTS)**

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Sébastien BERTOLI

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

**a) Association lutte contre la précarité**

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Dominique ROCHE

- Monsieur Bernard VIGIER (Délégué régional de Médecins du Monde) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Christian CARTIER

**e) Représentant régional des régimes d'Assurance Maladie**

- Madame Patricia PEYCLIT (DCGDR) est nommée titulaire

- Madame Céline COLSON (Responsable cellule) est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante

- Monsieur Serge BOYER (DCGDR Délégué) est nommé 2<sup>ème</sup> suppléant

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**e) Observation de la santé, enseignement et recherche**

- Madame Magali LESUEUR (ORS CREAM) est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Pascale DESPRES en remplacement de Monsieur François MICHELOT

**7) Collège des offreurs de services de santé**

**a) Établissements publics de santé**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame JEANDET-MENGUAL en remplacement de Monsieur Thierry LUGBULL

- en attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame JEANDET-MENGUAL en remplacement de Monsieur Laurent CHARBOIS

- Monsieur Gaël FOULDRIN (PCME CH Le Rouvray) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Sadeq HAOUZIR

- Monsieur David HAREL (PCME CHU de Caen) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Xavier TROUSSARD

**b) Établissements privés de santé à but lucratif**

- Monsieur Francis FAROY est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude COMBE

**c) Établissements privés de santé à but non lucratif**

- Monsieur Jacky BLOT (FEHAP de Normandie) est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Vincent BENARD en remplacement de Monsieur Patrick CRIQUET.

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Artus PATY en remplacement de Monsieur Hubert CROUET

**f) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes Agées**

- Madame Mathilde MAIRY (FHF Normandie) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Didier LARCHEVEQUE

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Hélène VAUVARIN

**m) SDIS**

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement du Colonel Pascal LORTEAU

**r) Représentant du Ministère de la Défense**

- Madame Elise BOUVARD (Médecin responsable d'antenne médicale) est nommée titulaire
- Monsieur Alexis PINIER (Médecin responsable d'antenne médicale) est nommé 1<sup>er</sup> suppléant
- Madame Maeva SIBOUKEUR (cadre de santé) est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le **22 SEP. 2020**

Le Directeur général,

**La Directrice générale adjointe  
Elise NOGUERA**

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CRSA DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Normandie :

#### a) Conseillers Régionaux (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Élisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE
M. Guy LEFRAND	M. Bertrand DENIAUX	M. Frédéric POUILLE

#### b) Conseillers Départementaux (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Patricia LECOMTE (Conseil départemental de la Manche)	Mme Christèle CASTELEIN (Conseil départemental de la Manche)	Mme Sylvie GATE (Conseil départemental de la Manche)
M. Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados)	Mme Sophie SIMONNET (Conseil départemental du Calvados)	M. Claude LETEURTRE (Conseil départemental du Calvados)
Mme Perrine FORZY (Conseil départemental de l'Eure)	Mme Hafidha OUADAH (Conseil départemental de l'Eure)	M. Olivier LEPINTEUR (Conseil départemental de l'Eure)
M. Jean-Pierre BLOUET (Conseil départemental de l'Orne)	M. Jean LAMY (Conseil départemental de l'Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Conseil départemental de l'Orne)
Mme Nathalie LECORDIER (Conseil départemental de Seine-Maritime)	Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT (Conseil départemental de Seine-Maritime)	Mme Blandine LEFEBVRE (Conseil départemental de Seine-Maritime)

#### c) Regroupement de communes (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Jacques COQUELIN (Communauté d'agglomération du Cotentin)	M. Jean-François LAMOTTE (Communauté d'agglomération du Cotentin)	En attente de désignation ADCF
Mme Claudine SAVALLE (Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine)	M. Serge LECROSNIER (Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral)	En attente de désignation ADCF
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF

#### d) Communes (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :**

**a) Association Représentant d'usagers (8)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Yvon GRAÏC (Ligue contre le Cancer)	M. Hugo HENNETON (AIDES)	Mme Aude BELLIER (AFM Téléthon)
M. Claude FRANCOISE (MARFAN)	M. René BERTHOU (Alliance Maladies Rares)	Mme Nicole DELPERIE (Alliance Maladies Rares)
M. Jean-Marc DUJARDIN (AFD 14)	Mme Mauricette DUPONT (AFD HN)	M. Michel PONS (Coordination Handicap Normandie)
Mme Francine MARAGLIANO (AFTC 27)	Mme Annick HAISE (APF)	M. Didier HUON (APF)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF 61)	En attente de désignation	Mme Marie-Josée VION (UDAF 76)
M. Eric MEDRINAL (UNAFAM Normandie)	Mme Brigitte ROUSEE (UNAFAM Calvados)	M. Philippe NIVIERE (UNAFAM Manche)
Mme Annick DUBOIS (UFC-Que-Choisir)	En attente de désignation	M. Jacky HEBERT (UFC-Que-Choisir)
Mme Anne-Marie BEAUVAIS (France Alzheimer)	M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Simone MOREL (France Alzheimer 76)

**b) Association de retraités et personnes âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Sylvie VIOLETTE (CODERPA 76)	Mme Marie-Thérèse DRANGUET (CODERPA 76)	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN (CODERPA 76)
M. Jean LEFEUVRE (Union territoriale des retraités CFDT du Calvados)	M. Martial VASSET (Union départemental CFE-CGC du Calvados)	M. Guy FAUCHE (Généralisations Mouvement Les Aînés Ruraux)
M. Michel LOISEL (Union territoriale des retraités CFDT de l'Eure)	M. Roger THELAMON (Mutualité de l'Eure)	M. Jean DE CRAENE (Union nationale Interprofessionnelle des retraités CFE-CGC)
M. Claude LERENARD (Union territoriale des retraités CFDT de la Manche)	Mme Michelle LAMBERT (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	M. Alain CLAVIER (Union nationale des retraités et des professions libérales)

**c) Association des personnes handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (CDCPH 14)	M. Philippe STEPHANAZZI (CDCPH 14)	M. Marc HOUSSAY (CDCPH 14)
M. Raymond BEAUFILS (CDCPH 50)	en attente de désignation	M. Claude RAFFAELLI (CDCPH 61)
M. Michel MIKLARZ (CDCPH 27)	M. Thierry CORROYER (CDCPH 27)	En attente de désignation
en attente de désignation	en attente de désignation	M. Jean-Pierre SIMON (CDCPH 76)

**3) Collège des représentants des Conseils territoriaux de santé (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Laurent VERZAUX (CT du Havre)	Mme Muriel DULIZE (CT de l'Eure)	Mme Mireille WERNEER (CT de l'Orne)
En attente de désignation	M. Sébastien JUMEL (CT de Dieppe)	M. Claude VIELPEAU (CT du Havre)
En attente de désignation	M. Gérard HURELLE (CT du Calvados)	M. Abderrezak BOUASRIA (CT de l'Eure)
Mme Claire LENOIR (CT de l'Orne)	M. Jean-Yves BUREAU (CT de la Manche)	M. Jean-Claude DUMONT (CT de la Manche)

#### **4) Collège des partenaires sociaux**

##### **a) Organisation syndicale de salariés (5)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
M. Bernard PIVAIN (CFDT)	En attente de désignation	Mme Christel BIGARE (CFDT)
M. Frédéric COCHU (FO)	Mme Delphine BOULAN (FO)	Mme Claire GADOIS (FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	M. François BAUCHER (CGT)	M. Michael DESPRES (CGT)
M. Bernard SIMON (CFE-CGC)	Mme Annie KERNANOET (CFE-CGC)	M. Franck ANTIER (CFE-CGC)
Mme Catherine DELAMARE (CFTC)	M. Nicolas BLANCHARD (CFTC)	M. Gérard PERNI (CFTC)

##### **b) Organisation professionnelles Employeurs (3)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
M. Alex VARADY (CGPME)	M. Florian DERLY (CGPME)	Mme Anne GASSIE (UNIFED)
M. Antonio DE SOUSA (MEDEF)	M. Gilbert BELLET (MEDEF)	En attente de désignation
En attente de désignation	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)	Mme Myriam KRIKORIAN (UNIFED)

##### **c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale (1)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
M. Jean-Claude SOUBRANE (UNAPL)	Mme Catherine HENAUULT (UNAPL)	M. Jean-Marie SCHNELLER (UNAPL)

##### **d) Organisation syndicale exploitants agricoles (1)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

#### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

##### **a) Association lutte contre la précarité (2)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
En attente de désignation	M. Raymond PENHARD (Petits Frères des Pauvres)	M. Fabrice BOURDEAU (REVIVRE)
M. Bernard VIGIER (Médecins du Monde)	M. Martial GERMAIN (La Croix Rouge)	M. Didier MAIGNAN (La Croix Rouge)

##### **b) CARSAT (2)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Mme Annick ALLEAUME	Mme Maud LASNON	M. Guy BESNARD
M. Christian LETELLIER	Mme Stéphanie LEVENEUR- BUDOR	Mme Blandine DEVAUX

##### **c) CAF (1)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
M. Philippe GUILBERT	M. Xavier EUDES	En attente de désignation

##### **d) Mutualité Française (1)**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

e) **Représentant régional des régimes d'Assurance Maladie**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Patricia PEYCLIT (DCGDR)	Mme Céline COLSON (Responsable cellule)	M. Serge BOYER (DCGDR Délégué)

6) **Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

a) **Service de santé scolaire et universitaire (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Claire BEAUDE	Mme Sylvie VIAL	Mme Véronique ONUFRYK
Mme Julie THIBAUT-LANDEMORE	M. Éric LUER	Mme Judith FISCHER

b) **Service santé au travail (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Karine THOMAS (ISTF Fécamp)	Mme Sophie RANNOU (PST – Caen)	M. Yves LARCHEVESQUE (ADESTI – Rouen)
En attente de désignation	M. Pierrick MARTIN (SISTM - St Lô)	M. Jack LAPEYRE (AMI Santé – Evreux)

c) **Protection et promotion de la santé maternelle et infantile (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme. Châu PHAM-DAUBIN (PMI – Conseil départemental du Calvados)	En attente de désignation	M. Éric BOUFFETEAU (SEF - Conseil départemental du Calvados)
Mme Anne-Laure ZAINANE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Nathalie BONATRE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Capucine POTTIER (PMI – Conseil départemental du Calvados)

d) **Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Marion BOUCHER LE BRAS (IREPS)	Mme Christine COSSIN-GENIN (IREPS)	Mme Isabelle LANDREAU (IREPS)
M. David SAINT VINCENT (Fédération addictions)	M. Samuel COCHET (ANECAMPS)	Mme Mireille CARPENTIER (ANPAA)

e) **Observation de la santé, enseignement, recherche (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Pascale DESPRES (CREAI ORS Basse-Normandie)	M. Daniel REGUER (Université du Havre)	Mme Magali LESUEUR (ORS-CREAI Normandie)

f) **Protection de l'environnement (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Françoise LEVAVASSEUR (CARDERE)	En attente de désignation	En attente de désignation

## 7) Collège des offreurs de services de santé

### a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (CHU de Rouen)	En attente de désignation	En attente de désignation
M. Alain FUSEAU (CME Groupe Hospitalier du Havre)	M. Yves LOGNONE (CME CH Flers)	M. Thibault SIMON (CME CHI Elbeuf - Louviers)
M. Frédéric VARNIER (CHU de Caen)	Mme Dominique PERRIER (CHU de Rouen)	M. Hervé LEVERT (CH Mortagne au Perche)
M. David HAREL (PCME CHU de Caen)	M. Jean-Marc KERLEAU (CME CH Dieppe)	M. Henry GERVES (CME CH Cherbourg)
M. Gaël FOULDRIN (PCME CH Le Rouvray)	M. Marc TOULOUSE (CME EPSM Caen)	Mme Marie-Claire VIOT (CME CPO Alençon)

### b) Établissements privés de santé à but lucratif(2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Dominique POELS (Clinique d'Yvetot)	M. Samuel KOWALCZYK (Polyclinique du Parc)	M. Mathias MARTIN (Clinique St Hilaire)
M. Francis FAROY (CME CHP St Martin)	M. Marc GOULLET DE RUGY (CME Polyclinique du Parc)	En attente de désignation

### c) Établissements privés de santé à but non lucratif (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Vincent BENARD (CME Fondation Miséricorde)	M. Jacky BLOT (LADAPT Normandie)	Mme Corinne LARMOIRE (IMPR du Bois de Lebissey)
M. Artus PATY (CLCC Henri Becquerel)	En attente de désignation	M. Mikael DAOUPHARS (CME CLCC Henri Becquerel)

### d) HAD (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Richard OUIIN (HAD du Cèdre)	Mme Michèle PATTI (Croix Rouge Française)	M. Gérard SNYERS (CHI d'Elbeuf - Louviers)

### e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Emmanuel AFONSO (Les Papillons Blancs)	Mme Paméla LE MAGNEN (RSVA)	M. Yann GEORGE (Ass. Accueil Saint Aubin)
M. Jean-Yves BLANDEL (EPSM de Caen)	Mme Yolande COMETA (IME Jules Guesde)	M. Stéphane BLOT (CHS L'Estran-Pontorson)
Mme Sophie LION (Association Pré de la Bataille)	Mme Sylvie NICOLAS (SESSD 14)	Mme Marie KERLEAU (UNA du Calvados)
M. Jean-Marc RIMBERT (PEP 76)	Mme Gwenaël DUVAL (FDV ADEMIMC)	M. Pascal BRUEL (ANAIIS)

### f) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes Âgées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Jean-Marc VENARD (Les jardins de Matisse)	Mme Fabienne GUSTAVE (Les Jardins d'Elodie)	Mme Nicole NACHBAUR (Résidence NEYRET)
Mme Mathilde MAIRY (Etablissement de Grugny)	M. Jérôme TRIQUET (Hôpital de Pacy sur Eure)	Mme Isabelle PLAUD (EHPAD la Filandière)
En attente de désignation	Mme Gaëlle PINEAU (EHPAD Rivabel'Age)	M. Michel CAPPE (URIOPSS)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (EHPAD de Torigny sur Vire)	M. Laurent VIVIER (EHPAD de la Chapelle d'Andaine)	M. Philippe JAMMET (Les Escales EHPAD publics du Havre)

**g) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes en difficultés sociales (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Léonard NZITUNGA (Association Abri)	M. Fabrice LEFEBVRE (Association Femmes)	M. Éric BOUFLET (Œuvre Normande des Mères)

**h) Centres de santé et des maisons de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

**i) Réseau de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Véronique DESRAME (Maison des adolescents du Calvados)	M. Laurent BASTIT (réseau Onconormand et Respa 27 HN)	Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys)

**j) Permanence de soins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

**k) Aide médicale urgente (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**l) Transporteurs sanitaires (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	M. Jacky BOUCHERIE (Aigle Ambulances Taxis SARL)	En attente de désignation

**m) SDIS (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Colonel Dominique PORTENARD (SDIS Orne)	En attente de désignation	Colonel André BENKEMOUN (SDIS Seine-Maritime)

**n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Thierry VASSE (CMH)	M. Christian NAVARRE (CMH)	Mme Thérèse SIMONET (AH)

**o) URPS (6)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS Infirmiers)	M. François CASADEI (URPS Infirmiers)	M. Frédéric JEGOU (URPS Médecins)
M. Antoine LEVENEUR (URPS Médecins)	Mme Sylvie MOURTOUX (URPS Sages-femmes)	En attente de désignation
M. Marc DURAND-REVILLE (URPS Médecins)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)	M. Philippe COUTANCEAU (URPS Masseurs-Kiné)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	M. Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)	M. Bruno MASSON (URPS Médecins)
Mme Claire KERDAFFREC (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)	M. Thierry LEMOINE (URPS Médecins)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Gilles GUEZ (URPS Chirurgiens-Dentistes)	M. Stéphane PERTUET (URPS Médecins)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicure-Podologue)

**p) Ordre des Médecins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. François CLERGEAT (CROM Normandie)	M. Xavier ARROT (CROM Normandie)	En attente de désignation

**q) Internes en Médecine (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**r) Un représentant du Ministère de la défense**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Elise BOUVARD	M. Alexis PINIER	Mme Maeva SIBOUKEUR

**8) Collège des personnalités qualifiées (2)**

- Mme Marie-Claire QUESNEL
- M. Patrick DAIME

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

\*\*\*\*

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-005

**ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE  
DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE  
SANTE DE LA CRSA DE NORMANDIE AU 22  
SEPTEMBRE 2020**

**ARRETE MODIFICATIF N°6 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA  
CRSA DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°21 modifiant la composition des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 28 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 15 mai 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 21 janvier 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 17 mai 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

**VU** le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 10 janvier 2020 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est complétée ou modifiée comme suit :

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

- en attente désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Christine LALLART, et de son 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Céline LETAILLEUR

### 7) Collège des offreurs de services de santé

- Madame Mathilde MAIRY (FHF Normandie) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Didier LARCHEVEQUE

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le **22 SEP. 2020**

Le Directeur général,  
**La Directrice générale adjointe**  
**Elise NOGUERA**

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE  
DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE**

**1) collège des représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants	
en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation

**2) collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

Titulaires	Suppléants	
M. Claude FRANCOISE	M. René BERTHOU	Mme Nicole DELPERIE
M. Jean-Marc DUJARDIN	Mme Mauricette DUPONT	M. Michel PONS
M. Claude LERENARD	Mme Michelle LAMBERT	M. Alain CLAVIER
M. Michel LOISEL	M. Roger THELAMON	M. Jean DE CRAENE
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY
En attente de désignation	En attente de désignation	M. Jean-Pierre SIMON

**3) Collège des représentants des conférences de territoire**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Sébastien JUMEL	M. Claude VIELPEAU

**4) Collège des partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
M. Bernard SIMON	Mme Annie KERNANOET	M. Franck ANTIER

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

Titulaires	Suppléants	
M. Philippe GUILBERT	M. Xavier EUDES	En attente de désignation

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

**7) Collège des offreurs de services de santé**

Titulaires	Suppléants	
Mme Mathilde MAIRY	M. Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-007

**ARRETE MODIFICATIF N°8 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE  
LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020**

**ARRETE MODIFICATIF N°8 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE  
DE LA SANTE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°21 modifiant la composition des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 8 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 29 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 15 mai 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°6 du 12 novembre 2018 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°7 du 24 janvier 2019 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de prévention de Normandie ;

VU le courriel de Monsieur Sébastien Bertoli en date du 30 août 2019 ;

VU le courriel de l'APF France Handicap Délégation du calvados en date du 27 septembre 2019 ;

VU le courriel de la délégation Normandie de Médecins du monde en date du 30 septembre 2019 ;

VU le courriel de la Fédération Hospitalière de France en date du 10 janvier 2020 ;

VU le courrier de l'ORS CREA Normandie en date du 6 mai 2020 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de prévention de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 5) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Brigitte CHOQUET en remplacement de Madame Claudia FALLET, démissionnaire

### 7) Un représentant des associations des personnes handicapées

- en attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Raymond BEAUFILS en remplacement de Monsieur Frédéric LEQUILBEC

### 8) Un représentant des conseils territoriaux de santé (CTS)

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Sébastien BERTOLI

### 13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Monsieur Bernard VIGIER (Délégué régional de Médecins du Monde) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Christian CARTIER

### 21) Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

- Madame Magali LESUEUR (ORS CREA) est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Pascale DESPRES en remplacement de Monsieur François MICHELOT

### 23) Quatre représentants des offreurs des services de santé

- Monsieur Gaël FOULDRIN (PCME CH Le Rouvray) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Sadeq HAOUZIR

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Hélène VAUVARIN

**ARTICLE 2** : la version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de prévention de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le **22 SEP. 2020**

Le Directeur général,

**La Directrice générale adjointe**  
**Elise NOGUERA**

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE PREVENTION DE NORMANDIE**

**1) Un conseiller Régional**

Titulaires	Suppléants	
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE

**2) Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

Titulaires	Suppléants	
Mme Patricia LECOMTE	Mme Christèle CASTELEIN	Mme Sylvie GATE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**3) Un représentant des groupements de commune**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Un représentant des communes**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**5) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Marc DUJARDIN	Mme Mauricette DUPONT	M. Michel PONS
Mme Brigitte CHOQUET	En attente de désignation	Mme Marie-Josée VION
M. Éric MEDRINAL	Mme Brigitte ROUSEE	M. Philippe NIVIERE
Mme Anne-Marie BEAUVAIS	M. Philippe GUERARD	Mme Simone MOREL

**6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean LEFEUVRE	M. Martial VASSET	M. Guy FAUCHE

**7) Un représentant des associations des personnes handicapées**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**8) Un représentant des conseils territoriaux de santé**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Gérard HURELLE	M. Abderrezak BOUASRIA

**9) Un représentant des organisations syndicales des salariés**

Titulaires	Suppléants	
M. Bernard PIVAIN	En attente de désignation	Mme Christel BIGARE

**10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs**

Titulaires	Suppléants	
M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET	En attente de désignation

**11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

**12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles**

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

**13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants	
M. Bernard VIGIER	M. Martial GERMAIN	M. Didier MAIGNAN

**14) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de l'Assurance vieillesse**

Titulaires	Suppléants	
M. Christian LETELLIER	Mme Stéphanie LEVENEUR BUDOR	Mme Blandine DEVAUX

**15) Un représentant des caisses d'allocations familiales**

Titulaires	Suppléants	
M. Philippe GUILBERT	M. Xavier EUDES	En attente de désignation

**16) Un représentant de la mutualité française**

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

**17) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**18) Un représentant des services de santé au travail**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Pierrick MARTIN	M. Jack LAPEYRE

**19) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants	
Mme Châu PHAM DAUBIN	En attente de désignation	M. Éric BOUFFETEAU

**20) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Mme Marion BOUCHER-LE BRAS (IREPS)	Mme Christine COSSIN-GENIN (IREPS)	Mme Isabelle LANDREAU (IREPS)

**21) Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé**

Titulaires	Suppléants	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	Mme Magali LESUEUR

**22) Un représentant des associations de protection de l'environnement**

Titulaires	Suppléants	
Mme Françoise LEVAVASSEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**23) Quatre représentants des offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
M. Gaël FOULDRIN	M. Marc TOULOUSE	Mme Marie-Claire VIOT
En attente de désignation	Mme Gaëlle PINEAU	M. Michel CAPPE
Mme Christine BONNIEUX	M. François CASADEI	M. Frédéric JEGOU
Mme Claire KERDAFFREC	M. Thierry LEMOINE	Mme Françoise GARCIA

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-09-22-008

**ARRETE MODIFICATIF N°9 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE  
LA CRSA DE NORMANDIE AU 22 SEPTEMBRE 2020**

**ARRETE MODIFICATIF N°9 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret N°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté n°21 modifiant la composition des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 30 juin 2017 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 29 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 15 mai 2018 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 12 novembre 2018 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 24 janvier 2019 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°7 du 23 mai 2019 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°8 du 6 juin 2019 modifiant la composition des membres de la Commission Permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie ;

VU le courrier de l'ORS CREAM Normandie en date du 6 mai 2020 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Permanente est complétée ou modifiée comme suit :

### 6) Deux représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- Madame Magali LESUEUR (ORS CREAM) est nommée 2ème suppléante de Madame Pascale DESPRES en remplacement de Monsieur François MICHELOT

### 7) Quatre représentants des offreurs de services de santé dont au moins un représentant des personnes morales gestionnaires d'institution accueillant les personnes âgées et handicapées

- en attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Madame Hélène VAUVARIN

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission Permanente de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le **22 SEP. 2020**

Le Directeur général,

**La Directrice générale adjointe  
Elise NOGUERA**

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé  
de Normandie  
Siège régional  
Espace Claude Monet  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14060 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96  
[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : [ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr)

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION PERMANENTE

La Présidente de la CRSA : QUESNEL Marie-Claire  
Le Président de la CSDU : LOISEL Michel  
Le Président de la CSAMS : NZITUNGA Léonard  
Le Président de la CSOS : GAL Jean-Michel  
Le Président de la CSP : DUJARDIN Jean-Marc

### **1) Deux représentants des Collectivités Territoriales:**

Titulaires	Suppléants	
Mme Patricia LECOMTE	Mme Christèle CASTELEIN	Mme Sylvie GATE
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE

### **2) Deux représentant des usagers des services de santé ou médico-sociaux dont au moins, un représentant des associations de représentants d'usagers**

Titulaires	Suppléants	
M. Claude FRANCOISE	M. René BERTHOU	Mme Nicole DELPERIE
M. Michel LOISEL	M. Roger THELAMON	M. Jean DE CRAENE

### **3) Un représentant des conférences de territoires**

Titulaires	Suppléants	
M. Laurent VERZAUX	Mme Muriel DULIZE	Mme Mireille WERNEER

### **4) Deux représentants des partenaires sociaux**

Titulaires	Suppléants	
M. Frédéric COCHU	Mme Delphine BOULAN	Mme Claire GADOIS
Mme Marielle KERHARDY	M. François BAUCHER	M. Michael DESPRES

### **5) Un représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

### **6) Deux représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	M. Pierrick MARTIN	M. Jack LAPEYRE
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	Mme Magali LESUEUR

**7) Quatre représentants des offreurs de services de santé dont au moins un représentant des personnes morales gestionnaires d'institution accueillant les personnes âgées et handicapées.**

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Marc VENARD	Mme Fabienne GUSTAVE	Mme Nicole NACHBAUR
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	En attente de désignation
En attente de désignation	Mme Gaëlle PINEAU	M. Michel CAPPE
M. Frédéric VARNIER	Mme Dominique PERRIER	M. Hervé LEVERT

**8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants	
M. Patrick DAIME		

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Interrégionale des douanes (DID) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de la région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;

# Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2020-09-09-005

Arr<sup>^</sup>été fixant le calendrier prévisionnel 2020 des appels à projets médico-sociaux sous compétence conjointe de 'ARS Normandie et du conseil départemental du Calvados

**ARRETE FIXANT LE CALENDRIER PREVISIONNEL 2020 DES APPELS A PROJETS  
MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE CONJOINTE DE L'ARS NORMANDIE ET DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,**

**Le Président du Conseil Départemental du Calvados,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R313-1 à R313-10 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

**VU** l'arrêté du 10 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de Normandie et l'arrêté du 10 septembre 2018 portant modification de celui-ci ;

**VU** le schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 du Calvados ;

**VU** la décision du 23 octobre 2019 relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie 2019-2023 ;

**VU** la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du la Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

**CONSIDERANT** les besoins médico-sociaux recensés par catégorie d'établissement ou service médico-social dans le Programme actualisé Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie de Normandie et le schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 du Calvados ;

**SUR PROPOSITION CONJOINTE** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Conseil Départemental du Calvados ;

### ARRETEMENT

**ARTICLE 1er** : L'appel à projet médico-social figurant dans le tableau ci-dessous sera lancé en 2020 :

Etablissements et services pour personnes en situation de handicap					
Catégorie de service ou d'établissement médico-social	Public concerné	Territoire	Nature de l'opération	Capacité	Date prévisionnelle de lancement de l'avis d'appel à projet
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	Adultes avec troubles psychiques	Calvados <i>Les priorités territoriales d'intervention seront détaillées plus précisément dans le cahier des charges.</i>	Création ou Extension	10 places en 2021	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020
	Adultes avec troubles du spectre de l'autisme		Création	12 places en 2022	

Les informations relatives à cet appel à projet seront publiées et consultables sur les sites de l'ARS Normandie : [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) (rubrique appels à candidatures et à projets) et du Conseil Départemental du Calvados : [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)

**ARTICLE 2**: Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes de la préfecture de la région Normandie aux adresses postales suivantes :

**Agence Régionale de Santé de Normandie**  
2, place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN cedex 4

**Conseil Départemental du Calvados**  
9 rue Saint-Laurent  
BP 20520  
14035 CAEN cedex 1

**ARTICLE 3:** La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Conseil Départemental du Calvados sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la Préfecture du Calvados et du Conseil Départemental du Calvados.

Fait à CAEN, le 9 septembre 2020

Pour le Directeur général  
de l'ARS de Normandie et par délégation  
La Directrice de l'autonomie,



Françoise AUMONT

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation  
La directrice adjointe de la solidarité



Christine RESCH-DOMENECH

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2020-09-18-004

**AVIS DE CLASSEMENT** de la commission d'information  
et de sélection des appels à projets des établissements et  
services médico-sociaux relevant de la compétence  
exclusive de l'ARS de Normandie

**AVIS DE CLASSEMENT de la commission d'information et de sélection des appels à projets des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

**SEANCE du 18 septembre 2020**

**en réponse à l'avis d'appel à projets**

*Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision qui sera prise par le Directeur général de l'ARS de Normandie.*

**Objet de l'appel à candidature :** l'appel à projets vise la création de 6 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) implantées sur le territoire du Sud Manche.

Les ACT relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au I-9° de l'article L312-1 du CASF.

**Classement de la commission :**

Deux dossiers ont été reçus par le secrétariat de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux. Ils sont recevables et n'ont pas été refusés au titre de l'article R313-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le classement a été établi par la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Le classement retenu à l'unanimité est le suivant :

- 1. Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM)**
- 2. Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) Normandie**

L'avis de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et sur le site de l'ARS de Normandie.

Fait le 18 septembre 2020,

La Présidente de la commission,



Françoise AUMONT

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2020-08-31-021

Décision portant désignation des membres de la  
commission d'information et de sélection d'appel à projets  
du 18 septembre 2020 pour la création de 6 places  
d'appartement de coordination thérapeutique (ACT)  
implantées

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION  
ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS DU 18 SEPTEMBRE 2020 POUR LA CREATION DE 6  
PLACES D'APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT) IMPLANTEES  
SUR LE TERRITOIRE DU SUD MANCHE**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet ;

**VU** le décret 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

**VU** la décision du 26 septembre 2019 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive de la directrice générale de l'ARS ;

**VU** l'avis d'appel à projets du 16 décembre 2019 relatif à la création de 6 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) implantées sur le territoire du Sud Manche ;

**VU** la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive de l'ARS, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe de la présente décision.

**ARTICLE 2** : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 18 septembre 2020 chargée d'examiner le projet de création de 6 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) implantées sur le territoire du Sud Manche :

**Au titre des personnes qualifiées :**

- Mme Cendrine DELAVault, association La Croix-Rouge Caen,
- Mme Cécile BŒUF, association Nautilia Le Havre.

**Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :**

- Usager des ACT de la Croix-Rouge Caen.

**Au titre des personnels des services techniques :**

- Mme Martine GILLES, pôle organisation de l'offre médico-sociale - ARS,
- M. Thomas AUVERGNON, pôle prévention promotion de la santé - ARS.

**ARTICLE 3** : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

**ARTICLE 4** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5** : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à CAEN, le **31 AOÛT 2020**

P/ Le Directeur général,

Le Responsable du pôle  
Allocation de Ressources

**Jean-Christian DURET**

**ANNEXE**

	Nombre	Titulaires	Suppléants
<b>MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE</b>			
<b>ARS de Normandie</b>			
Représentant la Directrice générale de l'ARS de Normandie	1	Directrice de l'Autonomie	Représentant de la Directrice de l'Autonomie
Représentant de l'ARS de Normandie	3	Directeur délégué départemental	Délégué territorial
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre du pôle organisation de l'offre médico-sociale
		Médecin de la direction de l'Autonomie	Médecin de l'Agence Régionale de Santé
<b>Représentants les usagers</b>			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CRSA)	1	<i>A désigner</i>	Jean-Claude DUMONT FNAR
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CRSA)	2	Marc HOUSSAY Autisme Basse-Normandie	Annick HAISE APF
		Francine MARAGLIANO AFTC Normandie	Eric MEDRINAL UNAFAM
Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques (CRSA)	1	Ndeye COMBAYE NIANG CCRPA	<i>A désigner</i>
<b>MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE</b>			
<b>Représentants les gestionnaires</b>			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Stéphane AUBERT FHF	Julien ANDRE FEHAP
		Hélène VAUVARIN URIOPSS	Emmanuel Afonso NEXEM



Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2020-09-21-002

Arrêté n° 170-2020 en date du 21/09/2020 modifiant  
l'arrêté n° 169-2020 en date du 18/09/2020 fixant les jours  
et horaires d'autorisation de pêche des praires et des  
amandes de mer sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour  
les mois de septembre et octobre 2020



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 21 septembre 2020

**Service Régulation des Activités et  
des Emplois Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

**ARRÊTÉ n° 170 / 2020**

**Portant modification de l'arrêté n°169/2020 du 18 septembre 2020 fixant les jours et horaires d'autorisation de pêche des praires et amandes de mer sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour les mois de septembre et octobre 2020**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°168/2020 du 18 septembre 2020 rendant obligatoire la délibération n°2020/PR-B-16 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la PRAIRE et des AMANDES DE MER sur le gisement Ouest -Cotentin » pour la campagne de pêche 2020-2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 169/2020 du 18 septembre 2020 fixant les jours et horaires d'autorisation de pêche des praires et amandes de mer sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour les mois de septembre et octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 20-047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

**VU** la décision directoriale n° 640/2020 du 3 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**VU** la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie du 21 septembre 2020 ;

**Sur** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

## ARRETE

### Article 1:

L'article 1 de l'arrêté n°169/2020 susvisé est modifié comme suit pour les journées du jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020 :

DATE	PRAIRES	AMANDES
Jeudi 24 Septembre	13 H 00 - 23 H 00	13 H 00 - 23 H 00
Vendredi 25 Septembre	<b>PAS DE PECHE</b>	14 H 00 - 24 H 00

### Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Par délégation,  
La cheffe du service  
régulation des activités et des emplois maritimes  
Muriel ROUYER

### Destinataires :

CNSP – CROSS Etel  
CRPMEM Normandie, Bretagne et Hauts-de-France  
DDTM-DML 50  
DDPP50  
Gendarmerie Maritime Manche Est – Mer du Nord  
Douanes  
Criées  
DIRM MEMN – MT et moyens nautiques

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2020-09-22-001

Décision n°721/2020 en date du 22/09/2020 portant  
nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du  
HAVRE-FECAMP – M. CHICOYNEAU DE  
LAVALETTE Pierre



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Service de Contrôle des Activités Maritimes

Le Havre, le 22 septembre 2020

## **DÉCISION n° 721 / 2020**

### **Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du Havre-Fécamp**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le Code des transports et notamment l'article R 5341-24 ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté du 08 avril 1991 relatif aux conditions d'aptitude aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
- VU** l'arrêté n° 149/2015 du 21 décembre 2015 modifié portant règlement local de la station de pilotage du Havre-Fécamp ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° SGAR/20-047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, notamment en matière de tutelle des stations de pilotage ;
- VU** la décision n° 640 /2020 du 3 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la décision n° 5555 / 2020 du 09 avril 2020 du préfet de la région Normandie portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage du Havre-Fécamp ;
- VU** le procès-verbal du 18 septembre 2020 du jury du concours ouvert le 14 septembre 2020 ;
- SUR** proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine Maritime, délégué à la mer et au littoral ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – mël : dir-memn@developpement-durable.gouv.fr  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

## DÉCIDE :

### Article 1 :

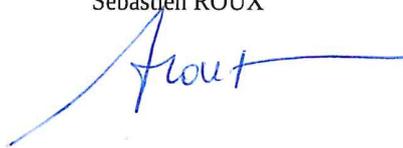
**Monsieur CHICOYNEAU DE LAVALETTE Pierre**, né le 15/05/1986 à HARFLEUR (76), identifié au quartier du Havre sous le n° 20054610, est nommé en qualité de pilote près de la station de pilotage du Havre-Fécamp à compter du 21 septembre 2020.

### Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional  
de la mer Manche Est - Mer du Nord  
Sébastien ROUX



### Collection des décisions :

M. CHICOYNEAU DE LAVALETTE Pierre  
Station de pilotage du Havre-Fécamp  
DDTM / DML 76  
DGITM / DST / PTF2  
Dossier SCAM

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2020-09-22-002

Décision n°722/2020 en date du 22/09/2020 portant  
nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du  
HAVRE-FECAMP – M. LEMENUEL Romain



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Service de Contrôle des Activités Maritimes

Le Havre, le 22 septembre 2020

## **DÉCISION n° 722 / 2020**

### **Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du Havre-Fécamp**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le Code des transports et notamment l'article R 5341-24 ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté du 08 avril 1991 relatif aux conditions d'aptitude aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
- VU** l'arrêté n° 149/2015 du 21 décembre 2015 modifié portant règlement local de la station de pilotage du Havre-Fécamp ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° SGAR/20-047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, notamment en matière de tutelle des stations de pilotage ;
- VU** la décision n° 640 /2020 du 3 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la décision n° 5555 / 2020 du 09 avril 2020 du préfet de la région Normandie portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage du Havre-Fécamp ;
- VU** le procès-verbal du 18 septembre 2020 du jury du concours ouvert le 14 septembre 2020 ;
- SUR** proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine Maritime, délégué à la mer et au littoral ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – mël : dirim-memn@developpement-durable.gouv.fr  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

## DÉCIDE :

### Article 1 :

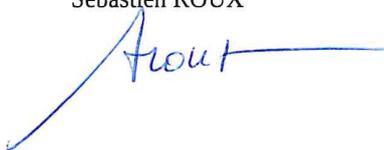
**Monsieur LEMENUEL Romain**, né le 01/11/1987 à PLOERMEL (56), identifié au quartier du Havre sous le n° 20077685, est nommé en qualité de pilote près de la station de pilotage du Havre-Fécamp à compter du 21 septembre 2020.

### Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional  
de la mer Manche Est - Mer du Nord  
Sébastien ROUX



### Collection des décisions :

M. LEMENUEL Romain  
Station de pilotage du Havre-Fécamp  
DDTM / DML 76  
DGITM / DST / PTF2  
Dossier SCAM

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2020-09-23-001

Décision n°734-2020 en date du 23/09/2020 portant  
subdélégation de signature du directeur interrégional de la  
mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées  
sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en  
matière de police sanitaire pour les zones de pêche des  
pectinidés en Manche Est – mer du Nord



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 23 septembre 2020

**DECISION n° 734/2020**

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.231-35 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de la préfète de la Somme, Mme Muriel NGUYEN ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-André DURAND ;

Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination du préfet de la Manche, M. Gérard GAVORY ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet du Calvados, M. Philippe COURT ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Pas-de-Calais (hors-classe), M. Louis LE FRANC ;

VU l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté n°20-46 VN du préfet de la Manche du 11 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du préfet du Calvados du 15 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Calvados ;

Vu l'arrêté de la préfète de la Somme du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Somme ;

Vu l'arrêté n° 20-73 du préfet de la Seine-Maritime du 21 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord de la Seine-Maritime ;

#### DECIDE :

**Article 1 :** Les délégations de signature au directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord conférées par les arrêtés préfectoraux susvisés des préfets des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche sont subdéléguées aux chefs de service suivants de la direction interrégionale de la mer :

- M. Alexandre ELY, directeur interrégional adjoint de la mer,
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,
- Mme Muriel ROUYER, chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes.
- M. Xavier DESMOULINS, chef du service du contrôle des activités maritimes,
- M. Olivier DION adjoint au chef du service du contrôle des activités maritimes,
- M. Xavier MARILL, chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,

**Article 2 :** La décision n° 513/2020 du 10 juillet 2020 est abrogée.

**Article 3 :** Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie ainsi que dans celui de la préfecture de la région Hauts-de-France et dans ceux des préfectures des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche.

Le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des Décisions

Ampliations :

préfet de Normandie (SGAR) ; préfets (SG) 62, 80, 76, 14, 50.

MM. ELY - ROUX - MARILL – DESMOULINS - DION Mmes ROUYER -

Ts services DIRMer LH – dossier

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-21-003

Accusé de réception de demandes d'autorisation  
d'exploiter - département de L'EURE - septembre 2020

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécile HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.69

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : SCEA COLSON

Evreux, le 17 FEV. 2020

SCEA COLSON

8 RUE DU CHÂTEAU  
BEROU  
27930 GUICHAINVILLE

Objet: Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une modification statutaire portant sur 106,8781 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
GUICHAINVILLE	- AI	47
	- AI	48
	- P	75
	- S	6
	- T	24
	- T	25
	- T	28
	- T	358
	- T	359
	- T	47
	- XE	101
	- XE	103
	- XE	46
	- XH	140
- XH	5	

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04/02/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

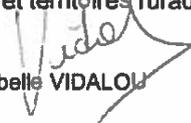
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux

  
Isabelle VIDALOU

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécile HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.69

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : SCEA DES MARES

Evreux, le 17 FEV. 2020

SCEA DES MARES

29 ROUTE D'ORBEC

27300 BERNAY

Objet: Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Monsieur Clément MABIRE au sein de la SCEA DES MARES portant sur 57,314 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
CAORCHES ST NICOLAS	- D	5
	- D	6
	- D	7
PLAINVILLE	- ZB	11
	- ZB	12
	- ZB	13
	- ZH	17
	- ZH	38
ST VICTOR DE CHRETIENVILLE	- ZA	29
	- ZC	18
	- ZC	17
	- ZC	18
	- ZC	19
	- ZD	17

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04/02/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux



Isabelle VIDALOU

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécile HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.69

Mél: ddtm-seatr-sigaa@eure.gouv.fr

Notre référence : DESMONTS STEPHANE

Evreux, le 17 FEV. 2020

DESMONTS STEPHANE

50 CHEMIN DU RONDEL

27180 LE PLESSIS GROHAN

**Objet:** Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 8,527 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
LE PLESSIS GROHAN	- E	60

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 06/02/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

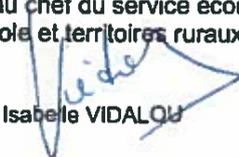
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux

  
Isabelle VIDALOU

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécile HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.69

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : RIMBERT SANDRA

Evreux, le 17 FEV. 2020

RIMBERT SANDRA

7 ROUTE DU CLOS

27250 LES BOTTEREAUX

**Objet:** Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour votre installation portant sur 2,5185 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
LES BOTTEREAUX	- ZC	154

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 06/02/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

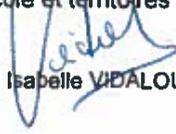
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux

  
Isabelle VIDALOU

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécilia HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.89

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : SCEA DU MOULIN DES GROULTS

Evreux, le 17 FEV. 2020

SCEA DU MOULIN DES GROULTS

5 PLACE DE L'EGLISE

GUITRY

27510 VEXIN SUR EPTE

**Objet:** Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SCEA DU MOULIN DES GROULTS portant sur 88,7337 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
LES THILLIERS EN VEXIN	- ZA	48
VEXIN SUR EPTE - FONTENAY	- ZH	1
	- ZH	24
	- ZH	3
	- ZH	45
	- ZH	46
VEXIN SUR EPTE - GUITRY	- ZA	27
	- ZA	5
	- ZA	6
	- ZE	17
	- ZE	18
	- ZE	19
	- ZE	34
	- ZE	35
	- ZE	36
	- ZE	40
	- ZE	41
	- ZE	42
	- ZE	43
	- ZE	44
	- ZE	45
	- ZE	46
	- ZE	47
	- ZE	48
	- ZE	57
	- ZE	58
	- ZE	59
	- ZE	60
	- ZI	28
	- ZI	49
	- ZI	52
VEXIN SUR EPTE - TOURNY	- B	100

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 08/02/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoints au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux

Isabelle VIDALOU

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations et  
groupement des exploitations agricoles

Dossier suivi par: Marie-Cécile HEBRANT

Tél: 02.32.29.60.19

Fax: 02.32.29.60.69

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : EARL BANCE YANNICK

Evreux, le **17 FEV. 2020**

**EARL BANCE YANNICK**

**54 FERME DE GRIGNEUSEVILLE**

**27190 GLISOLLES**

Objet: Avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement des surfaces d'exploitation de l'EARL BANCE YANNICK par les surfaces d'exploitation de l'EARL BUTTE BELIAN portant sur 120,4515 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BUREY	- XB	23
	- XB	29
	- XB	30
	- XB	31
GLISOLLES	- C	149
	- C	154
	- C	219
	- C	221
	- C	223
	- C	230
	- C	239
	- C	32
	- C	51
LA CROISILLE	- XB	1
	- XC	20
	- ZB	28
ST ELIER	- A	257
	- A	415
	- A	416
	- A	512
	- XB	1
	- XB	12
	- XB	13
	- XB	14
	- XB	16
	- XB	2
	- XB	8

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **07/02/2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

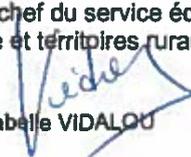
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef du service économie  
agricole et territoires ruraux

  
Isabelle VIDALOU

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-16-004

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de Seine-Maritime - septembre 2020  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 27/05/2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

Madame LECAVELLIER Fanny

147, Les Bosquets  
76660 OSMOY-SAINT-VALERY

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de votre installation, sans détenir la capacité professionnelle agricole requise au titre du contrôle des structures, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie en maraîchage de 0 ha 95 a 27 ca, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
OSMOY-SAINT-VALERY	E 240

Votre dossier est réputé complet à la date du 23 janvier 2020 sous le numéro 7620016.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

**Attention :**

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
15h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 04 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

*Guillaume PISANESCHI*



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

2/2

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 27/05/2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**GAEC DUBOC DES PETITS VAUX**  
Madame DUBOC-PRINGAULT Guilène  
Monsieur DUBOC Edouard  
85, chemin de Bacqueville  
76430 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

**Objet : Contrôle des structures agricoles**  
**ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 105 ha 59, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
LA-CERLANGUE	E 267 – E 298 – E 302 – D 435 - B 30 – A 373 – A 379 – A 381 – A 467 – A 1043 – A 375
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	ZK 20 – ZK 30
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	ZC 54 - ZH 4 – ZH 7 – OB 786 – ZC 41 – ZC 42 - OB 76 – OB 618
LA-REMUEE	A 568 – A 570 – A 572 – A 1494 – A 1174
TANCARVILLE	ZC 54 - ZH 4 – ZH 7 – OB 786 – ZC 41 – ZC 42 - OB 76 – OB 618

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Votre dossier est réputé complet à la date du 24 janvier 2020 sous le numéro 7620017.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

**Attention :**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 05 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

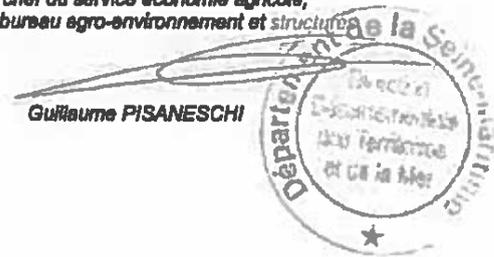
Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures*

Guillaume PISANESCHI



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 29 juin 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et  
Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

**GAEC de l'ESPELANT**  
Monsieur Olivier JULIEN  
Monsieur Benoist DAUBEUF

1006 rte de Martainville

76520 FRESNE-le-PLAN

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir en agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 23 ha 20 a, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES
AUZOUVILLE/RY	ZC20 – ZC21 – ZB6 - ZB7
FRESNE-le-PLAN	ZI2 – ZI3 – ZH17 - ZH5

Votre dossier est réputé complet à la date du 24 janvier 2020 sous le numéro 7620009.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

### Attention :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 5 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Cité administrative – 2, rue Saint-Sever – BP 76001 - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 63 27  
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)  
site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

**Le présent courrier annule et remplace mon précédent daté du 28 janvier 2020.**

**Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.**

**P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,**

**Guillaume PISANESCHI**



**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole**

Rouen, le 29 juin 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et  
Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

**EARL du MONT PERREUX**  
*Madame, Monsieur Philippe BRUMENT*

186 rue du Mont Perreux

76160 St-MARTIN-du-VIVIER

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir en agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 9 ha 14 a, situées sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES
ISNEAUVILLE	ZC0023

Votre dossier est réputé complet à la date du 28 janvier 2020 sous le numéro 7620010.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

**Attention :**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 9 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite ;

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 76001 - 76002 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27  
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)  
site internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

**Le présent courrier annule et remplace mon précédent daté du 28 janvier 2020.**

**Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.**

**P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,**





## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 29 juin 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et  
Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

EARL du PHARE  
Monsieur Stéphane LEVASSEUR

4 route de la Plaine

76280 LA POTERIE CAP d'ANTIFER

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir en agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 17 ha 18 a, située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES
LE TILLEUL	B505 – B506 – B086 – B083 – B084 – B993 – B481 – B479

Votre dossier est réputé complet à la date du 29 janvier 2020 sous le numéro 7620012.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

### **Attention :**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 10 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Cité administrative – 2, rue Saint-Sever – BP 76001 - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27  
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)  
site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

**Le présent courrier annule et remplace mon précédent daté du 30 janvier 2020.**

**Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.**

P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef de service économie agricole,  
le responsable du maillage agro-environnemental et structures  
et de ...  
Département de Seine-Maritime  
PISANE





**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 27/05/2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

Monsieur LEVASSEUR Florian

427, rue de Manneville  
76550 AMBRUMESNIL

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de votre installation aidée, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 104 ha 10, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
AMBRUMESNIL	ZD 13 – ZD 63 – B 310 – ZD 108 – ZD 104 – ZD 62 – B 347 – ZD 61 – C 187 – ZD 48 - B 97 – ZD 27 A – ZD 27 B
LE-THIL-MANNEVILLE	ZC 13 – ZC 105 - ZC 43 – ZC 14 – ZC 10 – ZC 12
GUEURES	AD 26 – AD 27 – AD 28 – AD 40 – AD 44 – ZD 2 – ZD 20 - ZD 16 - AE 1 - ZD 6 - ZD 14 - ZD 17 – ZD 18 – ZD 19
AVREMESNIL	AH 1 - AH 2 – ZD 25

Votre dossier est réputé complet à la date du 29 janvier 2020 sous le numéro 7620019.

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

**Attention :**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 10 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Pfte directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pfte chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

  
Guillaume PISANESCHI



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 27/05/2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

Monsieur DELAUNE Erick-Nicolas

Le Chatenet  
24270 PAYSAC

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation (dont le siège est à 87500 Glandon, dans le département de la Haute-Vienne), l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 7 ha 20, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
76560 DOUDEVILLE (Seine-Maritime)	ZM 0016

Votre dossier est réputé complet à la date du 03 février 2020 sous le numéro 7620020.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

**Attention :**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-308 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 15 septembre 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documenta+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

*Guillaume PISANESCHI*



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

2/2

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-08-01-002

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de Seine-Maritime - août 2020  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 28 mai 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BŒNCORS

Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42

Fax : 02 32 18 94 46

Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)

[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)

[christel.boencors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boencors@seine-maritime.gouv.fr)

Monsieur Bruno COPPINGER

117 rue d'Houdetot

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

76190 HAUTOT St-SULPICE

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de votre installation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 58 ha 28 a située sur :

COMMUNE	RÉFÉRENCES
HAUTOT St SULPICE	A20 - ZL3 - ZL5 - ZL10 - ZL22 - ZL23
ROQUEFORT	ZA12 - AD50 - AD51 - AD6 - AC99 - AC98 - AE61 - AE62 - AE120 - AE121 - AE113

Votre dossier est réputé complet à la date du 19 décembre 2019 sous le numéro 7619241.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

### Attention :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-308 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette période, ce délai de quatre mois est suspendu pendant la période du 12 mars au 23 juin 2020.

La date d'autorisation tacite applicable à votre demande sera donc le 31 juillet 2020.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite ;

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/taas/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 76001 - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 69 53 27  
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)  
site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef de service économie agricole,  
Le responsable du bureau agro-environnement et structures,



Guillaume GUANESCHI

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-23-002

**DECISION PORTANT SUR DEUX AUTORISATIONS  
D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER  
N°DDT61/SET/20-0028**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
ET UN REFUS D'EXPLOITER  
N° DDT 61/SET/20-0028**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 24 mars 2020 présentée par Madame Gwenaëlle CHARPENTIER et Monsieur Anthony ALLAIN, gérants du GAEC ALLAIN, dont le siège d'exploitation est situé à CHAMP-HAUT (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 21,6 hectares cadastrés C 00051 (4,70 hectares) – C 00101 (11,20 hectares) et C 00104 (5,70 hectares) situés sur le territoire de la commune de MENIL-ROGER (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Jean-Michel CAILLET
- Vu la demande en date du 6 mars 2020 présentée par Mme Valérie LEURETTE dont le siège d'exploitation est à LE MERLERAULT, visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 23,30 hectares cadastrés C 00104 (23,30 hectares) situés sur le territoire de la commune de MENIL-FROGER (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Jean-Michel CAILLET
- Vu la candidature concurrente présentée le 26 mai 2020 par Monsieur Fabien JANVIER dont le siège d'exploitation est à GODISSON (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 44,70 hectares (C 00051 – C 00101 – C 00104) situés sur le territoire de la commune de MENIL-FROGER (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Jean-Michel CAILLET
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande d'autorisation d'exploiter formulée par Madame Valérie LEURETTE relèvent de la priorité 5, à savoir installation à titre principal non aidée présentant une étude économique démontrant que le projet est viable
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que les demandes d'autorisation d'exploiter formulées par Madame Gwenaëlle CHARPENTIER et Monsieur Anthony ALLAIN, gérants du GAEC ALLAIN, et Monsieur Fabien JANVIER relèvent de la priorité n°8 ex-aequo du SDREA « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »
- Considérant qu'en cas de concurrence au même rang de priorité, l'article 5 du SDREA dispose que les critères suivants seront pris en compte, après avis de la CDOA, pour départager les candidats :
- 1 - la dimension économique des exploitations
  - 2 - la contribution de l'opération à la diversité des productions et des systèmes agricoles
  - 3 - la mise en œuvre par les exploitations – performances économiques et environnementales
  - 4 - le degré de participation
  - 5 - le nombre d'emplois de salariés
  - 6 - l'impact environnemental
  - 7 - la structure parcellaire
  - 8 - la situation personnelle du demandeur

Les critères pour départager les demandes concurrentes sont attribués comme suit :

Demandeurs	GAEC ALLAIN	Fabien JANVIER
	Critères favorables	Critères favorables
Critères		
1 - Dimension économique des exploitations	0	1
2 - Contribution de l'opération à la diversité des productions et des systèmes agricoles	1 (circuit court)	1 (circuit court)
3 - Mise en œuvre par les exploitations – performances économiques et environnementales	1 (CUMA)	0
4 - Degré de participation	-	-
5 - Nombre d'emplois de salariés	1 (10 %)	0
6 - Impact environnemental	-	-
7 - Structure parcellaire	0	0
8 - Situation personnelle du demandeur	0	0
Nombre de critères favorables	3	2

*Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*

- Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC ALLAIN est prioritaire sur la demande de Monsieur Fabien JANVIER

*Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*

#### DÉCIDE

- Article 1 :** Madame Valérie LEURETTE dont le siège d'exploitation est situé à LE MERLERAULT (61) est autorisée à exploiter la parcelle cadastrée C 00104 pour une surface de 23,30 hectares

situés sur le territoire de la commune de MENIL-ROGER

- Article 2 :** Madame Gwenaëlle CHARPENTIER et Monsieur Anthony ALLAIN, gérants du GAEC ALLAIN dont le siège d'exploitation est situé à CHAMP-HAUT(61) sont autorisés à exploiter 21,60 hectares cadastrés :  
- C 00101 (11,20 hectares) – C 00051 (4,70 hectares) – C 00104 (5,70 hectares) situés sur le territoire de la commune de MENIL-FROGER
- Article 3 :** Monsieur Fabien JANVIER dont le siège d'exploitation est situé à GODISSON (61) n'est pas autorisé à exploiter 44,70 hectares cadastrés :  
- C 00101 – C 00051 – C 00104 situés sur le territoire de la commune de MENIL-FROGER
- Article 4 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :  
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie  
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 5 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de **GODISSON – MENIL-FROGER, CHAMP-HAUT et le MERLERAULT (61)** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

Caroline GILBERT AUME



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-23-004

DECISION PORTANT SUR UN REFUS D'  
AUTORISATION D'EXPLOITER

*Le GAEC DE MARSOULETTE n'est pas autorisé à exploiter 33ha 70a sur la commune de GINAI*

N° DDT61/SET/20-0030

**DÉCISION PORTANT SUR UN REFUS D'EXPLOITER  
N° DDT 61/SET/20-0030**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande présentée le 6 mai 2020, par Messieurs les gérants du GAEC DE MARSOULETTE, dont le siège d'exploitation est situé à GOUFFERN-EN-AUGE (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 33,70 hectares situés sur le territoire de la commune de GINAI (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Jean-Michel CAILLET
- Vu la candidature présentée le 11 août 2020 par Monsieur Thibault BEAUCHENE, opération non soumise au contrôle des structures, dont le siège d'exploitation sera situé à EXMES (61) pour une surface de 33,70 hectares situés sur le territoire de la commune de GINAI (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Jean-Michel CAILLET
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> Septembre 2020
- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande d'autorisation d'exploiter formulée par Messieurs les Gérants du GAEC DE MARSOULETTE relève de la priorité n°8 ex-aequo du SDREA « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement,

*en deçà du seuil d'agrandissement excessif » et que la demande formulée par Monsieur Thibault BEAUCHENE serait, s'il était soumis, classé en priorité n° 5 du SDREA « à savoir installation à titre principal non aidée présentant une étude économique démontrant que le projet est viable*

**Considérant** qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande présentée par Monsieur Thibault BEAUCHENE serait, s'il était soumis prioritaire sur la demande présentée par Messieurs les Gérants du GAEC DE MARSOULETTE

#### DÉCIDE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**Article 1 :** Messieurs les gérants du GAEC DE MARSOULETTE dont le siège d'exploitation est situé à GOUFFERN EN AUGÉ (61) ne sont pas autorisés à exploiter 33,70 hectares cadastrés :  
- C 00019 – C 00020 – C 00021 – C 00022 – C 00026 – C 00028 – C 00037 – C 00038 – C 00039 – C 00040 – C 00042 – C 00043 – C 00050 – C 00051 situés sur le territoire de la commune de GINAÏ

**Article 3 :** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :  
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie  
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN

**Article 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de GINAÏ – GOUFFERN EN AUGÉ et EXMES (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-17-002

DECISION PORTANT SUR UN REFUS D'  
AUTORISATION D'EXPLOITER

*M. Nicolas QUESNEL n'est pas autorisé à exploiter une superficie de 14ha 10a sur la commune  
de HEURTEAUVILLE (parcelles*

*A174-A250-A254-A744-A822-A829-A219-A253-A003-A004-A205-A266-A768-A268*

**DÉCISION PORTANT SUR UN REFUS D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
N° DDTM76/SEA/20-0027**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié (30/06/2020) fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande déposée par **Monsieur Nicolas QUESNEL**, dont le siège d'exploitation est situé à TOUFFREVILLE-la-CORBELINE (76190), visant à obtenir en agrandissement de son exploitation une surface de 14 ha 10, située à HEURTEAUVILLE, en Seine-Maritime, enregistrée le 19 juillet 2020
- Vu la demande concurrente formulée par Monsieur François ROUSSEL, dont le siège d'exploitation est situé à ANVEVILLE (76560), visant à obtenir dans le cadre de son installation individuelle (avec mise en place d'une activité de production avicole), une surface de 19 ha 11, située à ARELEAUNE-en-SEINE et HEURTEAUVILLE, en Seine-Maritime, enregistrée le 3 juin 2020
- Vu l'avis défavorable émis par la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en ce qui concerne la demande d'autorisation d'exploiter présentée par Monsieur Nicolas QUESNEL

Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Considérant les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Haute-Normandie dans son article 3

Considérant que la demande de Monsieur Nicolas QUESNEL consiste en un agrandissement de son exploitation portant la surface totale mise en valeur de 114 ha 62 à 128 ha 72, et relève du rang 5 de priorité du SDREA « agrandissement non excessif »

Considérant qu'au regard de l'ordre de priorité du SDREA, la demande de Monsieur François ROUSSEL repose sur une installation non aidée avec mise en place d'une activité de production avicole, et relève du rang 4 de priorité du SDREA « autre installation, aidée ou non »

Considérant que la demande de Monsieur Nicolas QUESNEL n'est pas prioritaire sur celle de Monsieur François ROUSSEL

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Monsieur Nicolas QUESNEL, dont le siège d'exploitation est situé à TOUFFREVILLE-la-CORBELINE (76190), n'est pas autorisé à exploiter une superficie de 14 ha 10, située à HEURTEAUVILLE, références cadastrales : A174 – A250 – A254 – A744 – A822 – A829 – A219 – A253 – A003 – A004 – A205 – A266 – A768 - A268

**Article 2 :** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires de ARELEAUNE-en-SEINE et HEURTEAUVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le **17 SEP. 2020**

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint

  
Ludovic GENET

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-23-003

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER  
N°DDT61/SET/20-0029**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
ET UN REFUS D'EXPLOITER  
N° DDT 61/SET/20-0029**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 2 avril 2020 présentée par Madame Hélène et Monsieur Lionel HARDY, gérants du GAEC DE MONTIGNY dont le siège d'exploitation est situé à NEAUPHE SUR DIVE (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 13 hectares situés sur le territoire des communes de NEAUPHE-SUR-DIVE et SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE (61)
- Vu la candidature concurrente présentée le 10 juin 2020, par Monsieur Philippe BROUILLARD, dont le siège d'exploitation est situé à SAINT-GERMAIN-DES-SABLONS (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 13 hectares situés sur le territoire des communes de NEAUPHE-SUR-DIVE et SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE (61)
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Considérant l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité

Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que les demandes d'autorisation d'exploiter formulées par Madame Hélène et Monsieur Lionel HARDY, gérants du GAEC DE MONTIGNY et Monsieur Philippe BROUILLARD relèvent de la

priorité n°8 ex-aequo du SDREA « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »

Considérant qu'en cas de concurrence au même rang de priorité, l'article 5 du SDREA dispose que les critères suivants seront pris en compte, après avis de la CDOA, pour départager les candidats :

- 1 - la dimension économique des exploitations
- 2 - la contribution de l'opération à la diversité des productions et des systèmes agricoles
- 3 - la mise en œuvre par les exploitations – performances économiques et environnementales
- 4 - le degré de participation
- 5 - le nombre d'emplois de salariés
- 6 - l'impact environnemental
- 7 - la structure parcellaire
- 8 - la situation personnelle du demandeur

Les critères pour départager les demandes concurrentes, sont attribués comme suit :

Critères	Demandeurs	Philippe BROUILLARD
	GAEC DE MONTIGNY	Critères favorables
	Critères favorables	Critères favorables
1 - Dimension économique des exploitations	0	1
2 - Contribution de l'opération à la diversité des productions et des systèmes agricoles	0	0
3 - Mise en œuvre par les exploitations – performances économiques et environnementales	1 (CUMA)	0
4 - Degré de participation	0	0
5 - Nombre d'emplois de salariés	0	0
6 - Impact environnemental	0	0
7 - Structure parcellaire	1	0
8 - Situation personnelle du demandeur	0	0
Nombre de critères favorables	2	1

Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande de Madame Hélène et Monsieur Lionel HARDY, gérants du GAEC DE MONTIGNY, est prioritaire sur la demande de Monsieur Philippe BROUILLARD

*Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*

#### DÉCIDE

**Article 1 :** Madame Hélène et Monsieur Lionel HARDY, gérants du GAEC DE MONTIGNY dont le siège d'exploitation est situé à NEAUPHE SUR DIVE (61), sont autorisés à exploiter 13 hectares cadastrés :  
 - C 00069 – C 00070 – C 00072 – C 00073 – C 00088 – C 00089 – C 00092 situés sur le territoire de la commune de NEAUPHE-SUR-DIVE  
 - B 00001 – B 00002 situés sur le territoire de la commune de SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE (61)

**Article 2 :** Monsieur Philippe BROUILLARD dont le siège d'exploitation est situé à SAINT-GERMAIN-DES-SABLONS (61) n'est pas autorisé à exploiter 13 hectares cadastrés :  
 - C 00069 – C 00070 – C 00072 – C 00073 – C 00088 – C 00089 – C 00092 situés sur le territoire de la commune de NEAUPHE-SUR-DIVE  
 - B 00001 – B 00002 situés sur le territoire de la commune de SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE (61)

**Article 3 :** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN

**Article 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de **SAINT-GERMAIN-DES-SABLONS, NEAUPHE-SUR-DIVE et SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE (61)** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

**Caroline GUILLAUME**



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-09-17-001

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/20-0026**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
N° DDTM76/SEA/20-0026**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié (30/06/2020) fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande formulée par **Monsieur François ROUSSEL**, dont le siège d'exploitation est situé à ANVEVILLE (76560), visant à obtenir dans le cadre de son installation individuelle (avec mise en place d'une activité de production avicole), une surface de 19 ha 11, située à ARELEAUNE-en-SEINE et HEURTEAUVILLE, en Seine-Maritime, enregistrée le 3 juin 2020
- Vu la demande concurrente déposée par Monsieur Nicolas QUESNEL, dont le siège d'exploitation est situé à TOUFFREVILLE-la-CORBELINE (76190), visant à obtenir en agrandissement de son exploitation une surface de 14 ha 10, située à HEURTEAUVILLE, en Seine-Maritime, enregistrée le 19 juillet 2020
- Vu l'avis favorable émis par la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en ce qui concerne la demande d'autorisation d'exploiter présentée par Monsieur François ROUSSEL

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Haute-Normandie dans son article 3
- Considérant que la demande de Monsieur François ROUSSEL repose sur une installation non aidée avec mise en place d'une activité de production avicole, et relève du rang 4 de priorité du SDREA « autre installation, aidée ou non »
- Considérant qu'au regard de l'ordre de priorité du SDREA, la demande de Monsieur Nicolas QUESNEL consiste en un agrandissement de son exploitation portant la surface totale mise en valeur de 114 ha 62 à 128 ha 72, et relève du rang 5 de priorité du SDREA « agrandissement non excessif »
- Considérant que la demande de Monsieur François ROUSSEL est prioritaire sur celle de Monsieur Nicolas QUESNEL

**DÉCIDE**

- Article 1 :** Monsieur François ROUSSEL, dont le siège d'exploitation est situé à ANVEVILLE (76560), est autorisé à exploiter une superficie de 19 ha 11, située à ARELEAUNE-en-SEINE, référence cadastrale : ZH264 et HEURTEAUVILLE, références cadastrales : A174 – A250 – A254 – A744 – A822 – A829 – A219 – A253 – A003 – A004 – A205 – A266 – A768 - A268
- Article 2 :** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région
  - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires de ARELEAUNE-en-SEINE et HEURTEAUVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 17 SEP. 2020

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par subdélégation,

Le directeur régional adjoint



Ludovic GENET

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

R28-2020-09-24-001

Décision portant subdélégation de signature aux chefs de  
service et chefs d'unité du pôle "Politique du travail"



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE NORMANDIE**

\*\*\*

**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX CHEFS DE SERVICE ET CHEFS D'UNITÉ  
DU PÔLE « POLITIQUE DU TRAVAIL »**

-----

Le Directeur régional adjoint, responsable du Pôle « politique du travail » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

**VU** le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;

**VU** le Code rural et de la pêche maritime ;

**VU** le Code de la Sécurité sociale ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**VU** le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

**VU** le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

**VU** le décret n°87-1116 du 24 décembre 1987 relatif à la déconcentration de la défense de l'État dans les actions d'inspection de la législation du travail ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 nommant Monsieur Johann GOURDIN, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable du Pôle « politique du travail » ;

**VU** la décision du 6 janvier 2020 du Direccte de Normandie portant délégation de signature au responsable du Pôle « politique du travail »,

## D É C I D E

**Article premier :** Subdélégation permanente est donnée à Monsieur David DELASALLE et à Madame Sylvie MACÉ, adjoints au responsable du Pôle « politique du travail », à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés ci-dessous.

<b>Recours administratifs contre les décisions de l'inspecteur du travail</b>	
<b>Règlement intérieur</b>  Règlement intérieur (articles L.1322-1 et L.1322-1-1 du Code du travail) <i>(retrait ou modification des clauses – rescrit)</i>	Articles L.1322-3 et R.1322-1 du Code du travail
<b>Repos dominical</b>  Mise en place du travail en continu pour des raisons économiques (articles L.3132-14, R.3132-9 et R.3132-13 du Code du travail, et L.714-3, R.714-11 et R.714-12 du Code rural et de la pêche maritime)  Dérogação au repos dominical (articles L.714-1 et R.714-4 du Code rural et de la pêche maritime)	Article R.3132-14 du Code du travail Article R.714-13 du Code rural et de la pêche maritime  Article R.714-7 du Code rural et de la pêche maritime
<b>Durée du travail</b>  Dépassement de la durée quotidienne maximale du travail (article D.3121-5 du Code du travail)  Réduction de la durée du repos quotidien (article D.3131-7 du Code du travail)  Demande d'enregistrement des heures de travail (article R.713-43 du Code rural et de la pêche maritime)	Article D.3121-7 du Code du travail  Article D.3121-7 du Code du travail  Article R.713-44 du Code rural et de la pêche maritime
<b>Travail de nuit</b>  Affectation de travailleurs à des postes de nuit (articles L.3122-21 et R.3122-9 du Code du travail)  Dépassement de la durée quotidienne maximale de travail des travailleurs de nuit (articles L.3122-6 et R.3122-1 du Code du travail)	Article R.3122-10 du Code du travail  Article R.3122-4 du Code du travail

### **Équipes de suppléance**

Mise en place d'équipes de suppléance  
(articles L.3132-18, R.3132-10 et R.3132-13  
du Code du travail, L.714-3, R.714-11 et  
R.714-12 du Code rural  
et de la pêche maritime)

Dépassement de la durée maximale  
quotidienne du travail des équipes de  
suppléance  
(article R.3132-12 du Code du travail)

### **Groupement d'employeurs**

Opposition à l'exercice de l'activité du  
groupement d'employeurs  
(articles L.1253-17, D.1253-7 et D.1253-8  
du Code du travail)

Agrément, refus ou retrait d'agrément d'un  
groupement d'employeurs et demande de  
changement de convention collective  
(articles R.1253-19 à R.1253-29  
du Code du travail)

### **Santé, sécurité et conditions de travail**

Mises en demeure en matière de santé et  
de sécurité au travail  
(articles L.4721-4 et L.4721-8  
du Code du travail)

Demandes de vérification, de mesure et  
d'analyse (article L.4722-1  
du Code du travail)

Demande d'analyse de produits  
(article L.4722-1 et R.4722-9  
du Code du travail)

Création d'une commission santé, sécurité  
et conditions de travail au sein du comité  
social et économique dans les entreprises et  
établissements distincts de moins de 300  
salariés (article L.2315-37  
du Code du travail)

Interdiction d'affecter des salariés sous  
contrat à durée déterminée ou sous contrat  
de travail temporaire à des travaux  
dangereux (articles L.1251-10, L.1242-6,  
L.4154-1, D.4154-1 du Code du travail)

Article R.3132-14 du Code du travail  
Article R.714-13  
du Code rural et de la pêche maritime

Articles R.3132-14 et R.3132-15  
du Code du travail

Article R.1253-12 du Code du travail

Article R.1253-30 du Code du travail

Articles L.4723-1 et R.4723-1  
du Code du travail

Articles L.4723-1 et R.4723-1  
du Code du travail

Articles L.4723-1 et R.4723-5  
du Code du travail

Article R.4154-5, 2<sup>ème</sup> alinéa,  
du Code du travail

Injonctions de la CARSAT (article L.422-4, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code de la Sécurité sociale)

Hébergement en résidence fixe des travailleurs agricoles saisonniers (R.716-1, R.716-7 et R.716-11 du Code rural et de la pêche maritime)

Hébergement en résidence mobile ou démontable des travailleurs agricoles saisonniers (R.716-19 (3°), R.716-21 à R.716-24 du Code rural et de la pêche maritime)

Article R.422-5  
du Code de la Sécurité sociale

Article R.716-16  
du Code rural et de la pêche maritime

Article R.716-25  
du Code rural et de la pêche maritime

### Exercice des compétences propres du Direccte

#### Durée du travail

Dépassement collectif de la durée hebdomadaire maximale moyenne ou absolue du travail concernant un secteur d'activité sur le plan interdépartemental (articles L.3121-25 du Code du travail et L.713-13, I, du Code rural et de la pêche maritime)

Récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans des établissements déterminés (article R.3122-7, 2°, du Code du travail)

Périodes d'arrêt saisonnier de travail pour diverses catégories d'entreprises (article L.5424-7 du Code du travail)

#### Détachement temporaire de salariés par une entreprise non établie en France

Engagement de la procédure de suspension temporaire de la réalisation d'une prestation de service internationale illégale en France. Décisions de suspension temporaire et de levée de la suspension (articles L.1263-4, L.1263-4-1 et L.1263-5 du Code du travail)

Engagement de la procédure d'interdiction temporaire de la réalisation d'une prestation de service internationale en France en cas de non-paiement d'une amende administrative. Décisions d'interdiction temporaire et de levée de l'interdiction (article L.1263-4-2 du Code du travail)

Articles R.3121-8, R.3121-9 et R.3121-14  
du Code du travail  
Articles R.713-11, R.713-12 et R.713-14  
du Code rural et de la pêche maritime

Article R.3122-7, 2°, du Code du travail

Article D.5424-8 du Code du travail

Articles R.1263-11-3  
à R.1263-11-7 du Code du travail

Articles R.1263-11-3-1  
à R.1263-11-7 du Code du travail

## **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Désignation d'un ou plusieurs référents chargés d'accompagner les entreprises de 50 à 250 salariés, à leur demande, pour le calcul des indicateurs et pour la définition des mesures adéquates et pertinentes de correction.

Article D.1142-7 du Code du travail

## **Défenseurs syndicaux**

Préparation de la liste des défenseurs syndicaux arrêtée par le préfet de région. Information de l'employeur d'un salarié inscrit sur cette liste régionale (article L.1453-4 du Code du travail)

Articles D.1453-2-1 et D.1453-2-7 du Code du travail

## **Santé et sécurité au travail**

Enregistrement et désenregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels (articles L.4644-1 du Code du travail)

Articles D.4644-7 et D.4644-9 du Code du travail

Décision sur contestation relative au rapport de l'expert désigné par le CHSCT ou l'instance temporaire de coordination (article L.4614-12-1 du Code du travail)

Article R.4616-10 du Code du travail

Nomination des membres de la commission paritaire départementale ou interdépartementale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en agriculture (article L.717-7 du Code rural et de la pêche maritime)

Articles D.717-76 et D.717-76-4 du Code rural et de la pêche maritime

Homologation de dispositions générales de prévention édictées par la CMSA (article L.751-48 du Code rural et de la pêche maritime)

Article R.751-158 du Code rural et de la pêche maritime

Homologation de dispositions générales de prévention édictées par la CARSAT (article L.422-4 du Code de la Sécurité sociale)

Articles L.422-4 et R.422-5 du Code de la Sécurité sociale

Dérogation collective à certaines règles d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles (articles R.716-7, R.716-11 du Code rural et de la pêche maritime)

Article R.716-16-1 du Code rural et de la pêche maritime

### **Composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle**

Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle  
(article L.23-112-5 du Code du travail)

Articles R.23-112-14  
du Code du travail

### **Représentation du personnel**

Enregistrement et refus d'enregistrement et publication des candidatures des organisations syndicales au niveau régional ou infrarégional pour les élections professionnelles dans les entreprises de moins de 11 salariés  
(article R.2122-33 du Code du travail)

Articles R.2122-37 et R.2122-38  
du Code du travail

Constitution et nomination des membres de la commission régionale des opérations de vote pour les élections professionnelles dans les entreprises de moins de 11 salariés

Articles R.2122-46 et R.2122-48  
du Code du travail

### **Services de santé au travail**

Organisation du service de santé au travail

Articles R.4622-4 et D.4622-3  
du Code du travail

Agrément des services de santé au travail

Article D.4622-48 du Code du travail

Retrait ou modification d'agrément des services de santé au travail

Article D.4622-51 du Code du travail

Constitution d'un service de santé au travail de site

Article D.4622-16 du Code du travail

Cessation d'adhésion à un service de santé au travail interentreprises

Articles R.4622-24 et D.4622-23  
du Code du travail

Autorisation de rattachement au service de santé au travail d'un établissement situé dans le ressort d'une autre région

Article D.4622-48 du Code du travail

Opposition par un service de santé au travail interentreprises à l'adhésion d'une entreprise relevant de sa compétence

Article D.4622-21 du Code du travail

Difficultés relatives à la composition des commissions de contrôle des services de santé au travail interentreprises

Articles D.4622-33 à D.4622-36  
et D.4622-37 du Code du travail

Dérogation au nombre de médecins d'un service de santé au travail interentreprises

Article R.4623-9 du Code du travail

Octroi, refus et retrait de l'autorisation d'organiser un service autonome de santé au travail dans les entreprises agricoles d'au moins 500 salariés

Autorisation ou refus à une entreprise non agricole d'assurer la surveillance médicale de ses salariés agricoles par son service autonome de santé au travail

### **Amendes administratives**

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement, pour un employeur établi à l'étranger, à l'obligation de déclaration préalable de détachement de salariés ou, pour les entreprises de transport, de transmission de l'attestation de détachement, ou de désignation d'un représentant en France ou, pour un donneur d'ordre ou maître d'ouvrage, à l'obligation de vigilance ou à l'obligation subsidiaire de déclaration (articles L.1262-2-1, I et II, et L.1262-4-1, I, du Code du travail, article L.1331-1 à L.1331-3 du Code des transports)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement par une entreprise utilisatrice établie à l'étranger à l'obligation d'adresser une déclaration attestant de la connaissance par l'entreprise de travail temporaire étrangère du détachement de ses salariés (article L.1262-2-1, IV, du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement par un employeur ou par un donneur d'ordre ou maître d'ouvrage à l'obligation d'adresser la déclaration d'accident du travail d'un salarié détaché (article L.1262-4-4 du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement par un maître d'ouvrage à l'obligation d'afficher, sur un chantier de bâtiment ou de génie civil, la réglementation applicable aux salariés détachés (article L.1262-4-5 du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement par un maître

Article D.717-44 du Code rural et de la pêche maritime

Article D.717-47 du Code rural et de la pêche maritime

Articles L.1264-1, L.1264-2, I, L.1264-3, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail  
Articles R.1331-1, R.1331-2, R.1331-6 et R.1331-11 du Code des transports

Articles L.1264-2, II, L.1264-3, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

Articles L.1264-1, L.1264-2, L.1264-3, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

Articles L.1264-2, L.1264-3, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

Articles L.1264-2, II, L.1264-3, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

d'ouvrage à l'obligation de vigilance à l'égard des sous-traitants directs et indirects de ses cocontractants et des entreprises de travail temporaire établis à l'étranger  
(article L.1262-4-1,II, du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de non-respect de la décision de suspension ou d'interdiction temporaire de la réalisation d'une prestation de services internationale en France  
(articles L.1263-4, L.1263-4-1, L.1263-4-2 du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement, pour un employeur établi à l'étranger ou pour son représentant en France, à l'obligation de présenter les documents exigibles traduits en langue française concernant le détachement de salariés sur le territoire national  
(article L.1263-7 du Code du travail)

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement par un employeur, établi en France ou à l'étranger, ou, le cas échéant, par une entreprise utilisatrice ayant recours à un travailleur temporaire détaché dans le cadre d'une prestation de services internationale, à l'obligation de déclarer un salarié effectuant un ou des travaux de bâtiment ou de travaux publics aux fins d'obtenir une carte d'identification professionnelle, ou à l'obligation d'actualiser les données le concernant

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de non-respect des règles encadrant le recours aux stagiaires par l'organisme d'accueil

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé d'une amende ou d'un avertissement en cas de non-respect :

- des durées maximales, quotidienne ou hebdomadaire, du travail ;
- de la durée minimale du repos quotidien ;
  - de la durée minimale du repos hebdomadaire ;
- des règles relatives aux documents de décompte de la durée de travail et des repos compensateurs ;

Articles L.1263-6, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

Articles L.1264-1, R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du Code du travail

Articles L.8291-1 et L.8291-2, R.8291-1, R.8293-1 à R.8293-4, R.8295-3, R.8115-1 à R.8115-4, R.8115-7 et R.8115-8 du Code du travail

Article L.124-17 du Code de l'Éducation, Articles R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du Code du travail

Articles L.4752-1, L.4752-2, L.4753-1, L.4753-2, L.8113-7, L.8115-1 à L.8115-8, R.8115-1 à R.8115-4, R.8115-9 et R.8115-10 du Code du travail  
et  
article L.719-10 du Code rural et de la pêche maritime

article L.1325-1 du Code des transports

- du SMIC et des salaires minima conventionnels ;
- des règles applicables aux installations sanitaires, restauration et hébergement : art. R.4228-1 à R.4228-37 du Code du travail, art. L.716-1 du Code rural et de la pêche maritime ;
- des prescriptions techniques de protection durant l'exécution des travaux de BTP : art. R.4534-1 à R.4534-155 ;
- d'une décision d'arrêt temporaire de travaux ou d'activité ;
- d'une demande de vérification, de mesures ou d'analyses ;
- d'une décision de retrait d'affectation de jeunes de -18 ans à des travaux interdits ou réglementés ;
- de l'interdiction d'emploi d'un jeune mineur à certains travaux ou à des travaux réglementés en méconnaissance des conditions applicables ;
- des durées maximales de travail fixées par le Code des transports ;
- des durées de conduite et temps de repos des conducteurs fixés par la réglementation européenne ;
- des durées maximales de travail de jour, des repos et du décompte du temps de travail applicables à la SNCF, la SNCF Réseau et la SNCF Mobilités ainsi qu'à d'autres entreprises dans le secteur du transport ferroviaire ;
- des durées maximales de travail et de conduite, des temps de repos et du décompte du temps de travail fixés conventionnellement ou réglementairement et applicables aux entreprises de transport.

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de non-respect par un donneur d'ordre, un maître d'ouvrage ou un propriétaire d'immeuble de l'obligation de repérage de la présence d'amiante avant l'exécution de travaux.

Engagement de la procédure de sanction administrative et prononcé de l'amende en cas de manquement à l'obligation d'adresser la déclaration d'ouverture d'un chantier forestier ou sylvicole.

Articles L.4412-2, L.4754-1, L.8115-4 à L.8115-8 et R. 8115-2 à R.8115-4 du Code du travail

Articles L.718-9 et L.719-10-1, R.718-27, R.719-1-2 et R.719-1-3 du Code rural et de la pêche maritime

<b>Divers</b>	
Décision de la localisation et de la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail	Article R.8122-6, 1 <sup>er</sup> alinéa, du Code du travail
Nomination du responsable d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal	Article R.8122-8 du Code du travail
Décision d'élargissement du champ de compétence des sections agricoles	Article R.8122-7 du Code du travail
Désignation, au sein des unités de contrôle, des agents composant le réseau régional en charge de l'appui en matière de prévention des risques particuliers	Article R.8122-9, 1°, du Code du travail
Défense des intérêts de l'État devant les tribunaux administratifs dans les domaines relevant de l'inspection de la législation du travail, à l'exception des recours en plein contentieux et des recours en annulation ayant donné lieu à un recours hiérarchique auprès du ministre chargé du travail	Décret n°87-1116 du 24 décembre 1987
Courriers aux parlementaires, aux élus locaux et aux partenaires sociaux dans les domaines relevant de l'inspection de la législation du travail	
Correspondances adressées aux autorités judiciaires dans le cadre des actions d'inspection de la législation du travail, sans préjudice des attributions confiées par la loi aux agents de contrôle de l'inspection du travail	
Correspondances adressées aux services préfectoraux, administrations centrales et services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et chambres consulaires relatives aux domaines relevant de l'inspection de la législation du travail	

**Article deux** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur David DELASALLE et de Madame Sylvie MACÉ, la subdélégation qui leur est consentie est exercée par :

- Monsieur Bruno GUILLEM ;
  - Madame Karine LENOURY DE CARLI ;
  - Monsieur Grégory LONGUET ;
- directeurs adjoints du travail au sein du Pôle « politique du travail ».

**Article trois** : La décision du 13 janvier 2020 donnant subdélégation de signature aux chefs de service et chefs d'unité du Pôle « politique du travail » est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article quatre** : Le Directeur régional adjoint, responsable du Pôle « politique du travail », et les subdélégués susnommés sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Rouen, le 24 septembre 2020

Le Directeur régional adjoint,  
Responsable du Pôle « politique du travail »



Johann GOURDIN

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*